

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 51 (1994)

Heft: 5: 1944-1994

Artikel: Petite histoire d'une grande institution 1944-1994

Autor: Kessler, Herta

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

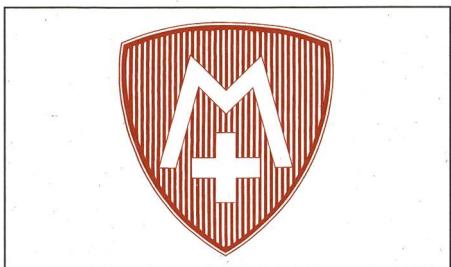
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petite histoire d'une grande Institution 1944–1994

Herta Kessler



Il y a deux ans, la Commission fédérale de sport (CFS) a chargé l'historien bâlois Lutz Eichenberger d'écrire l'Histoire de l'EFGS/EFSM. Après un long et minutieux travail de recherche, travail que nécessite toute entreprise de ce type, il est effectivement parvenu à rédiger un texte fascinant, rappelant d'abord les débats qui, bien avant 1944 déjà, ont animé les milieux politiques et sportifs concernés par le projet d'une école nationale de sport, puis racontant avec simplicité sa création sous la désignation d'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS). Les anciens, surtout, suivront avec passion le parcours qui a amené cette institution à être, 50 ans plus tard, ce qu'elle est aujourd'hui, alors qu'elle s'appelle plus simplement Ecole fédérale de sport de Macolin (EFSM). Pour les lecteurs de la revue MACOLIN, Herta Kessler en a fait le condensé qui suit. Notons encore que l'édition française de l'ouvrage d'Eichenberger devrait sortir de presse dans le courant de l'année prochaine. (Ny)

Projet de création d'une institution centrale (1858–1938)

La réalisation de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, en 1944, a été précédée par une longue période de réflexion au cours de laquelle une multitude de projets furent présentés. Au milieu du 19^e siècle déjà, divers milieux réclamaient avec insistance la création d'une institution centrale susceptible de prendre en charge la formation de spécialistes qualifiés en matière de gymnastique et de sport. Mais la Deuxième Guerre mondiale survint sans que ces efforts aient pu porter leurs fruits.

Premières revendications

C'est en 1858 qu'apparurent pour la première fois concrètement des revendications exigeant la mise en place d'une institution centrale. La Société suisse des maîtres de gymnastique fit, en effet, la proposition de créer une école de moni-

teurs de qualité répondant aux idéaux que Clas, véritable pionnier de la gymnastique, avait défendus jusqu'à sa mort.

En 1874, la Constitution fédérale fut soumise à une révision totale. La nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, qui l'accompagnait, constitua un des problèmes fondamentaux de cet exercice. Les domaines de l'école et des affaires militaires – tous les deux prépondérants, en ce temps-là, pour la promotion du mouvement gymnique – étaient alors justement au centre des discussions qui opposaient les partisans du fédéralisme à ceux de la centralisation. Les cantons étaient responsables de faire en sorte que la jeunesse masculine du pays bénéficie d'une préparation ciblée en vue du service militaire, et ceci par le biais d'un enseignement de gymnastique adéquat et de qualité. Cette attribution déclencha les protestations des «centralistes». En 1874, la Commission fédérale de gymnastique, nouvellement créée, se rallia à eux et exigea la création d'une institution centrale destinée à la formation des maîtres de gymnastique, institution qui devait s'appuyer sur le modèle des pays germani-

ques. En 1888 et en 1898, la Société fédérale de gymnastique relança le projet de création d'une école de moniteurs. Cependant, par crainte de soulever une opposition massive de la part des cantons, sa mise en délibération fut sans cesse repoussée.

S'appuyant sur les nouvelles bases légales constituées par la loi de 1907 sur l'Organisation militaire, la Société fédérale de gymnastique proposa, au mois de novembre 1908, que la Confédération crée un centre national de formation des maîtres de gymnastique. On l'imagineait sous la forme d'une institution centrale munie d'une salle de gymnastique modèle, d'une bibliothèque spécialisée dans la gymnastique et d'un laboratoire de physiologie. Plus tard, ces installations ont réellement fait partie du complexe de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport. La proposition tomba également de nommer un directeur, dont la mission devait être de diriger l'activité gymnique et de collaborer avec les diverses autorités concernées. Le projet échoua toutefois derechef face à des cantons qui n'en voulaient pas, n'acceptant pas de céder ne serait-ce qu'un iota de leur souveraineté en matière d'école et d'instruction publique. On en resta donc, et pour longtemps encore, aux «cours de maîtres de gymnastique» de trois semaines, organisés depuis 1911 par la Société suisse des maîtres de gymnastique.

Remarque d'ordre terminologique

Au 19^e siècle et au début du 20^e, aucune désignation officielle n'ayant encore été consacrée, on parlait indistinctement d'institution, d'institut, d'école, voire d'office central pour désigner le lieu de formation des moniteurs destinés à diriger ou à enseigner la gymnastique et le sport selon les usages du temps et selon les milieux concernés: sociétés, fédérations, armée, etc. Par contre, on parlait toujours d'*«Ecole supérieure d'éducation physique»* pour désigner la réalisation de ce type destinée à des études auxquelles on avait l'intention de conférer les lettres académiques. Pour simplifier, dans le texte qui suit, nous utiliserons l'expression unifiée d'*«Ecole de sport»* ou d'*«Ecole fédérale de sport»*.

Formation des maîtres de gymnastique aux universités

En 1913, le Colonel Fisch, chef de section pour l'Instruction préparatoire, fit la proposition de réaliser la formation des maîtres de gymnastique en l'intégrant à une université cantonale. Bâle retint cette idée et élabora aussitôt un projet allant dans ce sens. Contrairement aux initiatives précédentes on envisageait, par le fait même, de permettre aux candidats au titre de maître de gymnastique d'acquérir une formation académique. En 1919, la Société suisse des maîtres de gymnastique approuva ce type de formation universitaire et offrit de superviser les examens fédéraux correspondants, ainsi que l'attribution des diplômes.

La Commission fédérale de gymnastique donna son aval à cette solution décentralisée, celle d'une formation unifiée étant de toute évidence irréalisable, aussi bien en raison du coût très élevé qu'elle aurait entraîné, qu'en raison d'un grand manque en personnel enseignant qualifié, et du respect, enfin, des différentes langues nationales et du lieu où implanter l'institution. Le projet d'une telle création fut donc repoussé aux calendes grecques. Mais il n'y eut toutefois que la seule Université de Bâle à ouvrir concrètement, en 1922, un cycle de formation de maîtres de gymnastique et, en 1924, à remettre les premiers diplômes en la matière. Zurich et Lausanne, intéressées d'abord, donnèrent l'impression de ne pas pouvoir passer de la phase de planification à celle de réalisation.

Relance d'une institution centrale

C'est au cours des années vingt que le mouvement sportif se mit à prendre de l'ampleur. Il toucha rapidement de larges couches de la population, exigeant alors le droit de se faire entendre et d'être dignement représenté. Le fossé qui séparait les «gymnastes» des «sportifs» s'élargissait toujours plus et un conflit ouvert menaçait d'éclater. Dans le but de l'éviter, une étude s'attacha à démontrer les avantages et les désavantages de la gymnastique d'une part, du sport d'autre part. Ces deux activités y étaient mises en comparaison, les auteurs démontrant que, finalement, la mise en commun des deux pratiques serait sans doute le meilleur moyen d'obtenir une formation harmonieuse du corps. Par la suite, en 1930 et à sa propre demande, la «Commission fédérale de gymnastique» modifia son appellation en «Commission fédérale de gymnastique et de sport» (CFGs).

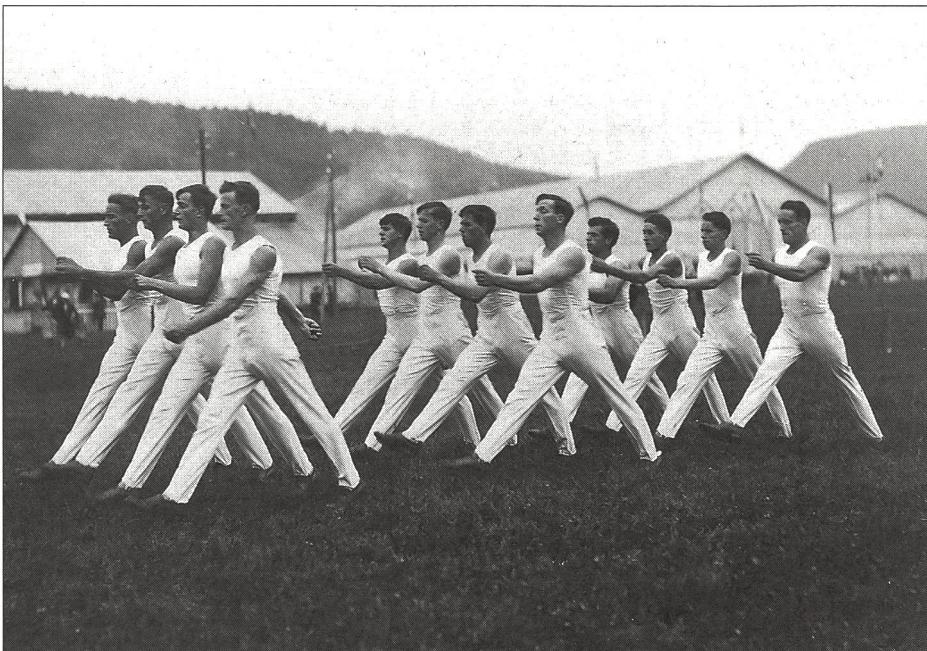
Pratiquement en même temps qu'Eugen Matthias, spécialiste des sciences du sport, la CFGS proposa de créer une Ecole supérieure nationale d'éducation

physique. Les caractéristiques des deux projets étaient étonnamment ressemblantes: il s'agissait de former des enseignants de gymnastique scolaire et des maîtres de sport destinés aux fédérations et aux clubs. L'enseignement devait y porter aussi bien sur les branches théoriques que sur l'application pratique.

Selon les promoteurs, une institution centrale devait présenter des avantages décisifs: on pourrait y construire des installations de sport modernes destinées non seulement à faciliter l'organisation et le déroulement des cours, mais également

Herta Kessler, enseignante, a suivi à Bâle les cours d'histoire de Lutz Eichenberger.

Les idées développées par les initiatives de Matthias et de la CFGS correspondaient, pour l'essentiel, aux décisions qui présidèrent effectivement à la création de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin, à partir de 1944. Plus d'une décennie avant la réalisation effective de l'Ecole de sport, elles avaient saisi la substance, déjà, de ce qui



Quand la gymnastique allait encore au... pas cadencé.

ment à servir de modèles. La vie d'internat devait en outre y présenter l'avantage de servir de lieu de rencontre des gymnastes et des sportifs amenés, en conséquence, à mieux se connaître et à mieux se comprendre. Des passerelles allaient également pouvoir être jetées, ainsi, entre la Suisse allemande et la Suisse romande.

allait devenir réalité: les tâches principales de l'Ecole, son décor idéologique, ses installations, un plan de financement et un système de gestion.

Malgré cela, il aura fallu un choc hors du commun pour que le projet se concrétise définitivement: le début de la Deuxième Guerre mondiale! La nécessité d'améliorer alors le niveau de la capacité

La «gymnastique» et le «sport»

Gymnastique:

«*Pris dans son sens global traditionnel, le mot «gymnastique» désigne une éducation physique diversifiée obtenue par la pratique de toute sorte d'exercices (jeux de gymnastique, jeux folkloriques, etc.) satisfaisant à des objectifs civiques. Depuis plusieurs décennies, cette notion désigne avant tout son activité principale: la gymnastique aux agrès et au sol.*» (Röthig, 1992 «6», p. 535)

parallèlement et conjointement au mouvement ludique, mais en opposition au mouvement gymnique d'inspiration germanique. De nouvelles formes d'activité physique, telles le football, le cricket, le hockey, le golf, le tennis, etc., ont fait leur apparition, mais également une façon inhabituelle de les pratiquer (entraînement spécialisé, choix d'une seule discipline, comparaison des performances, recherche du record).» (Ibid., p. 426)

Sport:

«*Depuis les années septante du 19^e siècle la notion de sport, générée par l'idéal anglo-saxon, s'est développée*

Depuis une vingtaine d'années, le mot «sport» recouvre l'ensemble des exercices physiques, gymnastique y comprise.



C'est l'Ecole de sport de Vierumäki, en Finlande, qui a servi de modèle à l'EFGS.

de performance physique des jeunes garçons de ce pays, en vue de leur entrée au service militaire, contribua à accélérer les décisions politiques et c'est elle, en fait, qui entraîna enfin la création de ce qui allait s'appeler «Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin».

Naissance de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS) (1938-1949)

La Deuxième Guerre mondiale: puissant prétexte

Les excellents résultats obtenus par les athlètes allemands aux Jeux olympiques de Berlin, en 1936, déconcertèrent les milieux sportifs helvétiques et ils contribuèrent à semer le doute dans les esprits. La question était de plus en plus souvent posée de savoir s'il n'y avait pas lieu de réorganiser la formation sportive de base et, notamment, d'y intégrer, de façon plus systématique, la jeunesse du pays?

Dès cette époque, différents projets vinrent le jour soutenus, pour la plupart, par des promoteurs dynamiques et engagés. L'immobilisme légendaire des responsables de la gymnastique et des sports fut ébranlé et une quantité de petites innovations purent être introduites avant même le déclenchement de la guerre. Donnons-en pour exemples la mise en place d'un «sport militaire», l'introduction d'un concours de paris mutuels sous l'appellation de Sport-Toto et la création d'un «insigne sportif suisse».

Egalement sous l'influence des Jeux olympiques de Berlin, une pétition parlementaire fut présentée exigeant, dès 1936, l'introduction de l'Instruction préparatoire obligatoire au service militaire.

Voir Vierumäki (Finlande)

En 1938, pour tenter de faire avancer une réorganisation du sport suisse considérée comme urgente, deux voyages furent entrepris en Scandinavie. Il s'agissait d'étudier la structure sportive en place en Finlande, et de ramener au pays un maximum d'informations à ce sujet. Vers les années trente, le peuple finlandais était considéré comme un des plus sportifs du monde. Son environne-



Avant la votation: ambiance de propagande dans les milieux gymniques.

ment contribuait à le mettre en communion directe avec la nature et l'engageait, par le biais de l'effort physique, à respecter le corps et à satisfaire à ses exigences. En outre, à l'époque, les autorités politiques de ce pays encourageaient autant qu'elles le pouvaient les initiatives sportives, et tout spécialement les formes gymniques utiles à la préparation militaire.

Ernst Hirt, alors maître à l'Ecole normale d'Aarau et de Wettingen, et Edwin Burger organisèrent ce déplacement de leur propre chef. Deux autres experts: Pius Jeker et Fritz Müllener, membres de la Commission fédérale de gymnastique et de sport (CFG), entreprirent la même expédition mais investis, eux, d'une mission officielle.

C'est Ernst Hirt qui rédigea le rapport le plus significatif sur le séjour à Vierumäki. Il n'était pas difficile de lire, entre les lignes, toute l'admiration que lui avait inspirée l'Ecole de sport finnoise. La future Ecole de sport de Macolin allait en bénéficier dans plusieurs domaines: composition du fameux petit déjeuner au porridge, dispersion dans la nature des installations d'athlétisme et de sport en général, sauna, etc.

Le texte d'Ernst Hirt se terminait par un vibrant appel à la création d'un «Office central de gymnastique et de sport», institution qui devait servir à la fois de lieu de réflexion et de formation en matière d'éducation physique.

Jeker et Müllener couchèrent également le produit de leurs observations sur le papier. Ils furent particulièrement impressionnés, eux, par la présence soutenue de l'Etat à la tête de la gymnastique et des sports, aussi bien à l'école que dans les fédérations. Ils recommandèrent la mise en place d'un Institut central suisse, ajoutant toutefois que le «sentiment national» avait à y être développé.

Une conception telle que celle-ci doit, cela va de soi, être replacée dans le contexte de l'époque pour être bien comprise. Ces deux rapports, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, connurent le même sort que les initiatives précédentes: leur mise en discussion fut repoussée à une date ultérieure.

Projet de loi sur l'Instruction préparatoire (1940)

Comme cela a déjà été relevé, une requête avait été présentée, en 1936, exigeant de rendre l'Instruction préparatoire militaire obligatoire. Mais les délibérations préalables qui eurent lieu à ce sujet au sein des commissions firent apparaître des divergences très marquées. Ce fut également le cas aux Chambres fédérales. Au mois de juin 1940, la crainte de la guerre faisant ses effets, le Parlement accepta malgré tout le projet de loi, une loi saluée avec enthousiasme par la

quasi-totalité des milieux gymniques et sportifs, mais repoussée avec vigueur par les organisations à caractère confessionnel ou paraconfessionnel (scoutisme, etc.).

Un référendum fut donc lancé. Rudolf Minger, conseiller fédéral, essaya bien de persuader le comité d'initiative concerné de renoncer à son entreprise: en vain! Le référendum aboutit et la population fut appelée, le 1er décembre 1940, à se prononcer sur son objet. Il en résulta un rejet clair et net de l'obligation d'une Instruction préparatoire militaire.

Les initiateurs du projet de loi durent bien se rendre à l'évidence: le peuple ne voulait pas d'une mainmise militaire généralisée sur l'éducation de sa jeunesse. Plus tard, le statut «civil» adopté par l'Ecole de sport de Macolin a satisfait à cette volonté.

Les fonctionnaires responsables des milieux sportifs enregistrèrent ce rejet comme une défaite. Mais on est en droit de penser que celle-ci a finalement contribué à réanimer le mouvement sportif helvétique. Une génération prenait fin, une autre lui succédait qui remettait, dès 1941, l'idée d'une institution centrale sur la table, initiative qui allait enfin, et rapidement cette fois, porter des fruits concrets.

Reprise en 1941

L'itinéraire qui devait aboutir à la création de l'Ecole fédérale de sport de Macolin toucha plusieurs domaines entre décembre 1940 et février 1942. En 1941, le Conseiller fédéral Kobelt fit appel à quatre jeunes officiers, les chargeant de réanimer les prescriptions régissant l'Instruction préparatoire. Mais ces quatre élus n'étaient pas que des fonctionnaires de l'armée; c'était aussi des sportifs qui jouissaient d'une expérience d'éclaireurs.

Au niveau de l'autorité militaire, il leur fut accordé un statut spécial pour travaux servant les intérêts de la défense nationale. Ce procédé donnait la possibilité à Karl Kobelt de transférer à des fonctionnaires militaires certains pouvoirs en matière de droit coutumier et d'obligations hiérarchiques. S'appuyant sur le régime des pleins pouvoirs – en vertu de l'arrêté fédéral du 30 août 1939, le Conseil fédéral était autorisé à agir sans en référer au Parlement – la haute autorité militaire pouvait faire en sorte que les affaires jugées importantes soient traitées en priorité et rapidement.

Effectivement, alors que les initiatives sérieuses en faveur d'un Institut central avaient débuté en automne 1941, le Conseil fédéral décidait, au printemps 1944 déjà, de matérialiser le projet en créant l'Ecole de sport de Macolin. Cet événement met en relief toute l'importance de la Deuxième Guerre mondiale, sa triste réalité contribuant à accélérer, de façon

presque incroyable, les processus politico-sportifs de l'époque.

Le 1^{er} décembre 1941, une fois encore en raison de ses pleins pouvoirs, le Conseil fédéral édictait une nouvelle ordonnance relative à l'Instruction préparatoire. Elle réglementait l'enseignement de la gymnastique – obligation de trois heures par semaine entre autres – et de l'Instruction préparatoire «nouvelle formule». Les jeunes garçons suisses devaient être préparés au service militaire par une instruction spécialisée ultérieure

1942 à Macolin et à d'autres endroits, allaient dans ce sens. Mais, pour des raisons de conception, on en arriva très vite à la conclusion qu'un endroit «fixe et définitif» présenterait des avantages bien supérieurs à ce système.

La Commission fédérale de gymnastique et de sport (CFG) présenta également, en 1941, un projet très détaillé d'Institut national de gymnastique et de sport. Il devait s'agir d'un centre de formation capable de satisfaire aux attentes des milieux suisses concernés par la



Pendant la guerre, surtout, les exercices périlleux étaient de mise.

à la période de l'école obligatoire, instruction volontaire tout comme la participation aux cours de jeunes tireurs.

On avait ainsi pris en considération les critiques formulées à l'encontre du projet de loi repoussé par la population en mettant en évidence les aspects physiques de la formation et en réduisant les éléments portant sur la préparation au combat. On insistait tout particulièrement sur l'aspect «volontaire» de la participation, tout en laissant les jeunes choisir leur sport à partir d'une palette d'activités riche et variée. Lors des manifestations avec sports à option, leur préférence pour les activités proches de la nature était nettement marquée. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les auteurs du projet de loi venaient du milieu des éclaireurs.

Toutes les organisations de gymnastique et de sport qui disposaient de moniteurs formés en conséquence étaient habilitées à organiser des «examens de base». Mais les milieux intéressés avaient depuis longtemps émis le vœu d'unifier la formation des moniteurs de l'Instruction préparatoire. Les cours centraux de moniteurs, organisés depuis

gymnastique et les sports, et en mesure d'organiser les cours proposés par le Département militaire fédéral (DMF) et par la CFGS.

Les milieux proches de la CFGS approuvèrent quasiment sans réserve cette proposition. Malgré cela, il fut jugé prudent de convoquer une conférence avec les représentants des fédérations sportives. Dans le cadre de celle-ci, le Colonel Jeker, secrétaire de la CFGS, procéda à la présentation détaillée d'un projet qui,

CFG - CFGS - CFS

L'appellation officielle de cette commission a changé à deux reprises au cours des 120 dernières années. De 1874 à 1929, on parlait de Commission fédérale de gymnastique (CFG) puis, à partir de 1930, de Commission fédérale de gymnastique et de sport (CFGS) et enfin, dès 1989, de Commission fédérale de sport (CFS). Dans le présent texte, nous utilisons la désignation qui correspond à l'époque des événements rapportés.

entre-temps, s'était enrichi d'esquisses dues à l'architecte H.S. Beyeler, l'Institut de sport proprement dit étant situé, à Macolin, au lieudit de la «Fin du Monde».

Les différends ayant été relativement vite balayés, les fédérations finirent par se rallier successivement au projet et, d'un commun accord, une résolution fut rédigée intimant au DMF l'ordre d'engager au plus tôt la mise en place d'un centre de formation national. C'est à Noël 1941 que la CFGS remit cette requête aux instances compétentes du DMF.

Création de l'OFI

En plus des personnes qui œuvrèrent, dans le cadre de leurs fonctions, en faveur de la création d'un Institut national de gymnastique et de sport un homme, Ernst Hirt, lutta sur des bases privées, lui, pour le même but.

Ernst Hirt était né en 1902 au bord du lac de Bienne. En 1927, à l'Université de Bâle, il avait obtenu le diplôme de maître de gymnastique. En 1932, il se vit confier l'enseignement de cette branche aux écoles normales de Wettingen et d'Aarau. Hirt était l'exemple même de l'homme d'action, prêt à intervenir dès qu'il le jugeait nécessaire. En automne 1941, il estima que les circonstances étaient propices pour s'immiscer dans le processus en cours. Il publia alors un article dans l'*«Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift»* (en allemand seulement), article tout au long duquel il louait les mérites de la capacité de performance, notamment à l'armée. En conclusion, il exigeait la création immédiate d'une Ecole supérieure nationale d'éducation physique.

Le Général Guisan, qui avait lu son étude, montra de l'intérêt pour les idées de Hirt. Il décida, en conséquence, d'encourager personnellement la réorganisation de la gymnastique et des sports au plan national et il eut, à ce sujet, toute une série d'entretiens avec le Conseiller fédéral Kobelt. Le Général était d'avis qu'on faisait trop peu d'entraînement physique à l'armée et que, de toute façon, une confusion totale régnait dans ce domaine. Il imputait la cause première de cette situation déplorable à l'absence d'une institution supérieure capable de réglementer en la matière. Il invita donc le Major Hirt à venir en parler avec lui. Le Biennois lui fit part de sa vision des choses, de la nécessité qu'il y avait, selon lui, d'ouvrir au plus tôt un «Office central» de même qu'un centre de formation pour la gymnastique et les sports. Hirt était d'avis que c'était dans ce dernier que devraient être préparés les moniteurs de l'Instruction préparatoire, les moniteurs de fédérations et les instructeurs sportifs militaires. Il appartiendrait également à l'*«Office central»* de coordonner l'ensemble des efforts effectués dans ce sens.

Peu après, cette proposition était discutée par un collège d'éminents spécialistes. Ils se montrèrent d'accord sur l'urgence de la situation en ce qui concernait l'*«Office central»* sans être opposés, par ailleurs, à l'ouverture d'un Institut national, l'entrée en matière sur la réalisation de ce dernier pouvant toutefois attendre encore.

Le Général Guisan ordonna la formation d'une petite commission et il la chargea de faire rapidement avancer les choses. Elle proposa de donner un caractère civil à l'*«Office central»* et de le placer sous l'autorité directe du chef du DMF. Le Général imposa cette formule en dépit de l'opposition de Karl Kobelt.

Au mois de février 1942, l'*«Office central pour l'Instruction préparatoire, la gymnastique, le sport et le tir»* (OFI) voyait le jour avec l'approbation du Conseil fédéral in globo.

En donnant le jour à l'OFI, la Confédération avait créé un organe exécutif chargé de s'occuper de toutes les questions relatives au sport civil. Restait à lui trouver un chef qualifié et compétent. Ce fut le Colonel Alfred Raduner. En outre, le poste de responsable de la section de l'Instruction préparatoire devait, lui aussi, être repoussé. La personne à choisir pour ce travail ayant entre autres pour mission d'animer les jeunes à participer, devait être dynamique et bien connaître les données du sujet. Ernst Hirt posa sa candidature et il fut engagé avec entrée en fonction au mois de mai 1942.

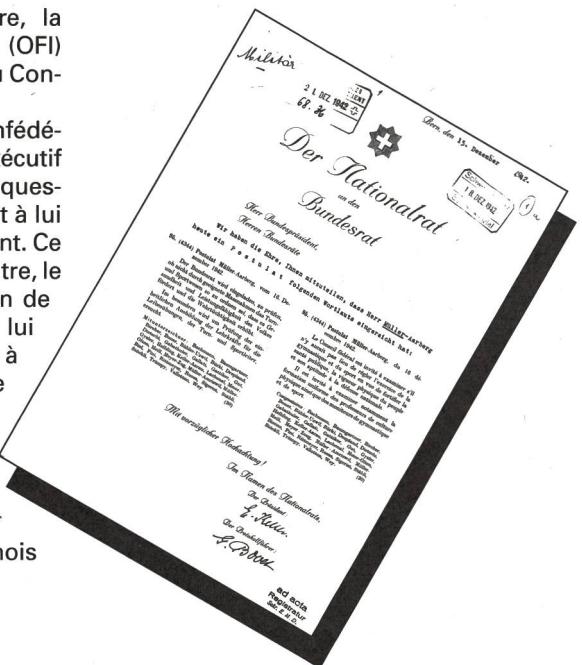
Postulat Müller

Le champ d'activité de l'OFI était vaste et complexe. Hirt allait devoir intervenir – et il était important que les premiers contacts soient autant de réussites – dans les domaines de la gymnastique scolaire, du sport militaire et de l'Instruction préparatoire. C'est à celle-ci que l'*«Office central»* s'attaqua en premier, y réorganisant d'emblée, de fond en comble, la formation des moniteurs.

Ernst Hirt ne laissa pas traîner les choses: dès qu'il eut les rênes en main, il s'attaqua à la mise sur pied du premier cours fédéral de moniteurs de l'Instruction préparatoire. Il en prit personnellement la direction et l'organisa à Macolin, fameux haut plateau surplombant la ville de Bienne. Il aimait cet endroit qu'il connaissait depuis le temps de son enfance.

D'autres cours du même type se succéderont semaine après semaine en différents endroits de la Suisse. La participation y était volontaire, ce qui contribua à assurer leur succès. Ernst Hirt sut largement tirer profit de sa situation privilégiée pour promouvoir, dans le cadre même des cours de moniteurs, l'idée d'un Institut central, multipliant égale-

ment les contacts avec tous les autres milieux susceptibles d'être utiles à la cause qui lui était chère. C'est lui par exemple qui demanda au Conseiller national Hans Müller, d'Aarberg, de défendre, aux Chambres fédérales, le projet d'un Institut national. Müller fut d'accord et, au mois de décembre 1942, il déposait un postulat dans ce sens, appuyé par trente autres conseillers nationaux. Dans le cadre de la session d'été 1943, il présenta, à ce sujet, une argumentation très fouillée, exigeant la promotion d'un sport sain et droit, un sport mis non seulement au service de la condition physique, mais également de la formation du caractère et de l'affermissement de la volonté.



Reproduction du postulat présenté, le 16 décembre 1942, par Hans Müller (Aarberg), conseiller national.

Müller esquissa le contour des tâches qui, selon lui, devraient être prises en charge par l'Institut national d'éducation physique projeté: formation de maîtres de gymnastique et de sport reconnue par l'Etat, de moniteurs de l'Instruction préparatoire, d'instructeurs de sport militaire, de moniteurs de fédérations et de clubs sportifs, mais recherche scientifique en matière de sport, aussi, et organisation de camps d'entraînement réservés aux sportifs de haut niveau.

Ce programme, présenté avec force détails, avait été minutieusement mis au point par l'OFI. C'est également l'Office central qui rassembla les arguments dont allait se servir Kobelt pour répondre aux requérants. Le Conseiller fédéral s'engagea sans réserve en faveur des exigences du postulat. Ainsi, on peut dire que les premiers pas entrepris, au niveau parlementaire, en faveur de ce qui devait devenir l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin, avaient été un succès.

Faisant d'une pierre deux coups, Ernst Hirt avait obtenu, par la même occasion, que l'Association nationale d'éducation physique (ANEP) organise, auprès de ses fédérations affiliées, une consultation devant permettre de savoir quelle était leur opinion au sujet de la création d'un Institut fédéral de gymnastique et de sport, et sous quelle forme elles se le représentaient.

ANEP - ASS

De 1922 à 1977, l'association faîtière des fédérations sportives suisses s'appelait ANEP, ou Association nationale d'éducation physique. En 1978, cette désignation fut modifiée en ASS, ou Association suisse du sport. Dans le présent texte, nous utilisons l'expression qui correspond à l'époque des événements rapportés.

Dans leur grande majorité, les réactions des fédérations affiliées à l'ANEP furent positives. Le comité central de cette institution fit également preuve d'une certaine bienveillance vis-à-vis du projet d'un Institut central, tout en liant son accord définitif au respect de quelques conditions bien précises.

Au mois de mai 1943, l'ANEP soumit à Karl Kobelt une prise de position détaillée à ce sujet. Il y était question d'une concrétisation aussi rapide que possible du projet mais en prenant garde, toutefois, qu'il ne remette en rien l'autonomie des fédérations sportives en cause. Selon l'association faîtière, il convenait de situer l'Institut à l'écart des agglomérations urbaines et d'en faire un internat. Quant à sa construction et à sa gestion, il paraissait logique que ce soit la Confédération qui en assume la responsabilité.

Le point de vue de l'ANEP rejoignait ainsi pour l'essentiel celui de la CFGS. Hirt ne s'était pas trompé: l'avancement de «son» projet dépendait pour une bonne part de l'accord des fédérations sportives. Celui-ci obtenu, les choses pourraient alors aller de l'avant et influencer dans le bon sens, notamment, la position du Conseiller fédéral Kobelt lorsque les débats seraient ouverts sur le postulat Müller.

Réunion du Gurten sur l'éthique du sport

Même si elle était favorable à la réalisation d'un Institut central, la position de l'ANEP, en 1943, engageait à une réorientation des discussions traitant de la pratique du sport.

La Deuxième Guerre mondiale était en train de basculer: les Allemands enregistraient défaite sur défaite et les forces alliées progressaient sur tous les fronts. Les données du problème se modifiaient donc progressivement, la menace qui

avait si lourdement pesé sur la Suisse s'amenuisant et l'après-guerre devenant un nouveau sujet de réflexion.

Le fait que l'ANEP se préoccupe donc de la mise en rapport du nouvel Institut de gymnastique et de sport avec ce que seraient les besoins réels des fédérations après la guerre n'avait donc rien d'étonnant, ce point devenant aussi important – sinon plus – que la condition physique des soldats.

C'est dans le but de clarifier la situation dans ce domaine que l'ANEP convoqua, au mois de mai 1943 également, sur les hauteurs du Gurten près de Berne, une réunion ayant pour thème l'«éthique du sport». De très nombreux experts du monde sportif helvétique y avaient été invités pour y débattre, en présence du Conseiller fédéral Kobelt, de l'esprit qui devait présider à l'avenir du sport suisse. Le souci majeur de la quasi-totalité des

il serait plus facile de préparer les moniteurs de façon optimale aux dimensions nouvelles des tâches qui les attendaient. La réalisation de l'Ecole de sport de Macolin devait également satisfaire aux souhaits unanimes des participants à la réunion, à savoir que, après avoir parlé, il était impératif d'agir sans tarder.

L'endroit propice

Le postulat Müller ayant été accepté, le Conseiller fédéral Kobelt chargea l'OFI de trouver un endroit propice où implanter l'Institut national de gymnastique et de sport. Il s'agissait, en l'occurrence, d'une mission extrêmement délicate.

Grâce à l'action ciblée d'Ernst Hirt en faveur de Macolin, Bienne avait en effet pris une telle avance en la matière que les observateurs furent nombreux à parler de conspiration. Une large consultation



Vue aérienne de Macolin.

personnes présentes portait sur la nécessité d'insuffler à la pratique sportive l'élément spirituel et moral qui lui faisait défaut à côté de l'élément technique et physique proprement dit.

Le sport avait un rôle à jouer dans le processus éducatif du jeune être humain. Il était urgent d'en prendre conscience et indispensable d'apprendre à en tirer parti. Mais les moniteurs capables d'intégrer les aspects corporels et moraux à leur système d'enseignement tout en mettant, de surcroît, le sport au service de la formation du caractère, étaient rares.

Marcel Meier, jeune conférencier remarqué en l'occurrence, tenta d'établir un lien entre le sujet qui servait de prétexte à la réunion du Gurten et le projet de création d'un Institut central de gymnastique et de sport: dans le cadre d'une vie d'internat bien conçue et bien réglée,

s'avérait donc nécessaire, si l'on tenait à éviter un reproche définitif de parti pris.

Les villes et sites suivants firent acte de candidature: Bâle, Brunnen, Chaudmont, Davos, Lausanne, Lucerne, Macolin, Maloja et Thoune.

Il avait été fixé de tenir compte en premier lieu, pour décider du choix, des critères d'appréciation suivants: possibilité d'organisation des sports de base, conditions climatiques et géologiques, ouverture à la vie d'internat, conditions d'accès, possibilités d'extension, langue.

Il fut assez rapidement admis que seuls Chaudmont et Macolin répondraient à ces exigences, le haut plateau biennois prenant toutefois d'emblée un certain avantage dans les discussions. Quant à la participation financière consentie par les deux villes rivales au cas où la candidature qu'elles présentaient serait retenue, elle était approximativement la même:

l'une et l'autre se déclaraient en effet prêtes à mettre terrain et fonds nécessaires à disposition et à concrétiser le projet à leurs propres frais.

Disposé en terrasses successives, le haut plateau de Macolin laissait entrevoir des possibilités d'utilisation extrêmement intéressantes. Par ailleurs, il se situait à une altitude légèrement inférieure à celle de Chaumont, ce qui ouvrait également des perspectives plus favorables en fin d'automne et à l'orée du printemps. Une extension future du centre paraissait également plus facile à réaliser à Macolin qu'à Chaumont, en raison des vastes pâturages, au coût relativement avantageux, qui recouvriraient le site.

Autre point favorable: placé à la frontière des langues française et allemande, Macolin permettait de trouver une sorte de compromis non négligeable en l'occurrence.

Enfin, pratiquement désaffecté en raison de la guerre, le Grand Hôtel de Macolin pouvait être, le cas échéant, très rapidement mis à la disposition de l'Ecole de sport.

Lors d'une visite de reconnaissance des deux régions candidates, Macolin profita tout à la fois d'une mise en scène extrêmement habile due à Ernst Hirt, et de circonstances climatiques exceptionnelles: alors que Chaumont croupissait sous le brouillard, Macolin baignait dans la lumière tamisée d'un soleil d'arrière-automne qui laissa les experts bouche bée, d'autant que la chaîne des Alpes s'étalait dans toute sa splendeur, à l'horizon, sur fond de ciel bleu. Comme on peut le supposer, le résultat de la consultation pencha assez nettement en faveur de Macolin.

Arrêté fédéral du 3 mars 1944

Le choix du lieu d'implantation de l'Ecole de sport était loin de résoudre tous les problèmes rencontrés par ce projet. Les tâches réelles qui devaient incomber au centre étaient encore peu clairement définies, de même que les données juridiques qui devaient permettre d'asseoir et de justifier son fonctionnement.

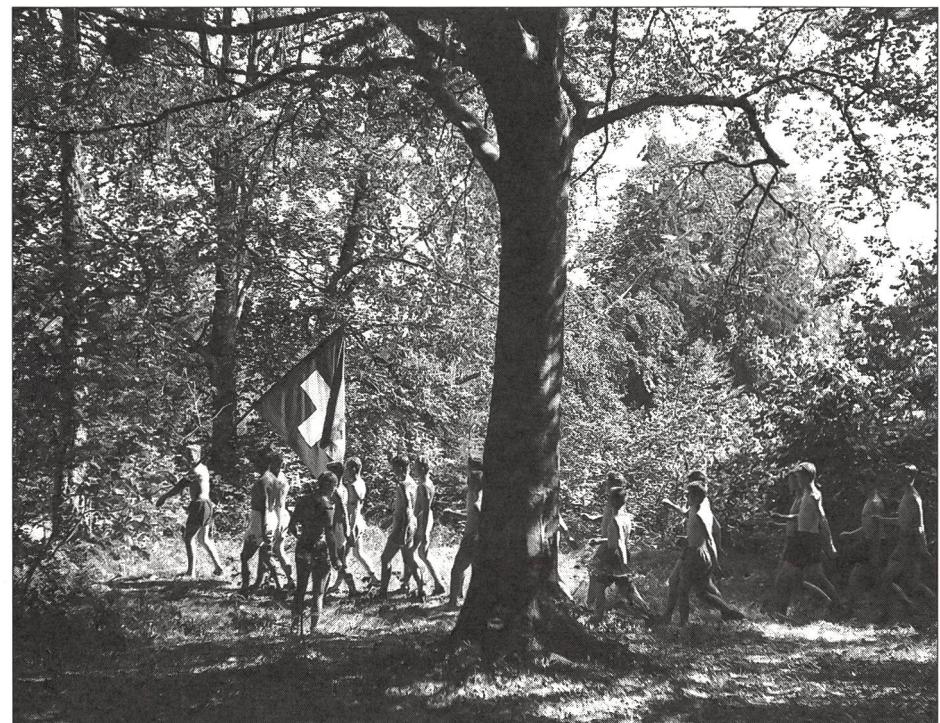
Malgré cela, Karl Kobelt proposa au Conseil fédéral, au mois de février 1944, de créer, à Macolin, une Ecole fédérale de gymnastique et de sport. Le Département de justice et police émit toutefois, dans un rapport annexe, un certain nombre de réserves à savoir, notamment, que la Confédération ne pouvait s'appuyer sur aucune base légale l'autorisant à ériger une école de sport. Dans ces conditions, ce projet était susceptible d'être à l'origine de conflits avec l'autorité cantonale, souveraine en matière d'enseignement.

Les choses ayant été ce qu'elles étaient, le Conseiller fédéral Kobelt dé-

cida de ne réaliser, dans un premier temps, que l'infrastructure autorisée par la loi de 1907 sur l'Organisation militaire, infrastructure destinée prioritairement donc, aux besoins de l'armée. Rassuré sur ce point, il décréta, le 3 mars 1944, la création de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS) de Macolin. Il approuva également la conclusion d'un contrat d'une durée de vingt ans avec la Ville de Bienne.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois envoya une lettre de protestation au Conseil fédéral alors que, pour leur part, les étudiants manifestaient dans la rue.

Aux Chambres, deux interpellations sommèrent le Conseil fédéral de motiver en bonne et due forme la décision qu'il avait prise de faire de Macolin le lieu d'implantation de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport. Par le biais d'une réponse circonstanciée, Kobelt tenta de



A cette époque, la nature servait de stade et le drapeau suisse en faisait partie.

Au mois de décembre 1943 déjà, Guido Müller, maire en charge, avait promis d'investir massivement dans la réalisation du projet s'il était accepté. La capitale seelandaise s'engagea, en effet, à mettre le terrain nécessaire à disposition, à construire les installations et à les remettre en location à la Confédération. Bienné prenait donc à sa charge une partie importante des coûts de réalisation et s'engageait, en outre, à construire une piscine couverte au cœur même de la Ville de l'Avenir. Le Grand Hôtel ayant pu être acheté à un prix très abordable, les cours allaient pouvoir d'emblée être logés de façon décente.

Mis en votation populaire au mois de septembre 1944, le projet, de même que le contrat à signer avec le DMF, furent approuvés à une large majorité par les citoyens biennois.

Mais il ne faudrait pas croire que le choix de Macolin ne fit que des heureux. En certains endroits du pays – en Suisse romande surtout – les réactions furent violentes. A Neuchâtel, on l'imagine aisément, on éprouva des sentiments fort mélangés, la déception alternant avec l'incompréhension pour ce que l'on considérait être un nouveau camouflet pour les régions de langue française.

justifier le processus qui avait abouti à ce choix, processus basé, selon lui, sur une série de critères concrets et objectifs. Il affirma avec force qu'il ne pouvait en aucun cas être question d'une manœuvre dirigée d'une façon ou de l'autre contre la Suisse romande.

Ces diatribes politiques contribuèrent à alimenter la campagne de presse qui s'était développée sous la plume de quelques journalistes engagés et passionnés. Dans le cadre d'articles virulents, publiés dans la presse neuchâteloise principalement, ils tentèrent de jeter le discrédit aussi bien sur le choix que sur l'intégrité du Conseil fédéral.

En Suisse alémanique, par contre, le principal objet de préoccupation portait, lui, sur la nécessité de donner une assise légale valable et fiable à la nouvelle Ecole de sport.

Les cours de moniteurs IP centralisés à Macolin

Au mois de mai 1944, l'OIF fut définitivement transféré à Macolin. L'activité itinérante à laquelle la formation des moniteurs de l'Instruction préparatoire (IP) avait si longtemps été soumise allait enfin pouvoir se stabiliser, tous les cours

devant avoir lieu, dès lors, sur le haut plateau biennois. Cette modification promettait un travail beaucoup plus efficace et plus fonctionnel.

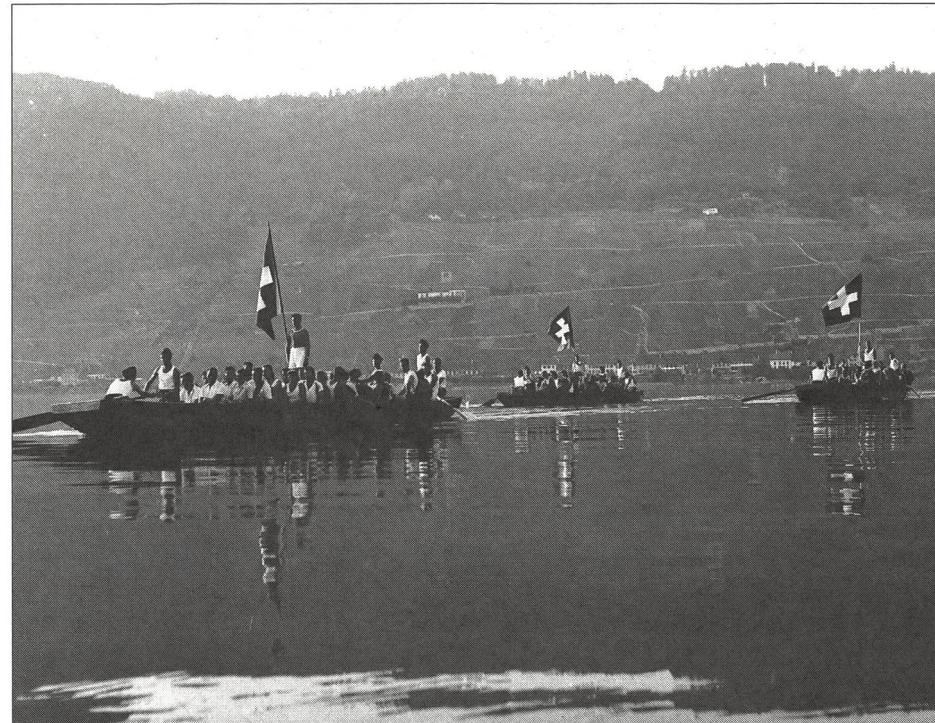
Aujourd'hui, en parlant de cette époque, on prend plaisir à évoquer les «temps héroïques de Macolin». L'ambiance des cours y était en effet très particulière. Le matin, on se levait à six heures. Une musique de circonstance réveillait les participants. Peu après, on les

le cas aujourd'hui. Inutile de préciser que, le soir venu, la petite troupe était fourbue. Pour la rasséréner, on l'incitait à prendre un bain sauna, pratique importée de Finlande et encore très peu connue en Suisse.

Le vendredi, on avait pris l'habitude de s'engager dans une longue excursion pédestre en direction du lac de Biel d'où, en radeau, on se dirigeait vers l'Île de Saint-Pierre. Là, autour d'un feu de

L'éclaireur avait pour idéal éducatif la maîtrise du corps et de certaines techniques, une grande activité intellectuelle et une attitude morale irréprochable. L'éducation physique occupait une place de choix dans ce système.

Mis à part le scoutisme, la «méthode naturelle» du Français Georges Hébert connaissait également un grand succès à l'époque, de même que, en Autriche, celle de Karl Gauhofer et Margarethe Streicher. Leur système dit «l'éducation du corps au service de l'éducation globale» était tout imprégné des principes issus de la nature et de la spontanéité. Les cours de moniteurs de l'Instruction préparatoire ne pouvaient nier, non plus, un certain penchant pour la discipline stricte mais apparemment librement consentie propre à la jeunesse hitlérienne. Les anciens n'ont sûrement pas oublié qu'elle reposait sur l'union étroite avec la nature, sur la stimulation émotionnelle et sur le sport et les jeux de plein air. Mais il convient tout de même de prendre bonne note que, même si une similitude indiscutable existait entre les moyens éducatifs propres aux deux cas dont il vient d'être question, les objectifs visés par l'IP et par le national-socialisme, c'est le moins que l'on puisse dire, n'avaient rien de commun. Les cours de Macolin n'avaient-ils d'ailleurs pas pour but premier de préparer la jeunesse du pays à parer une éventuelle attaque des partisans du national-socialisme justement?



Pour traverser le lac, de Ligerz à l'Île de St-Pierre, on commença par utiliser les embarcations spéciales de l'armée; ces expéditions devinrent vite une tradition incontournable.

voyait pointer le bout du nez les uns après les autres, emmitouflés dans le survêtement unique et caractéristique de l'institution. Un footing était de rigueur avant le petit déjeuner. Après ce dernier, on se rassemblait pour l'appel. Puis le drapeau suisse était solennellement hissé au mât, alors que retentissaient les accents d'un chant patriotique. Le chant, soit dit en passant, occupait une place prépondérante dans les cours.

Avant de se rendre au «travail» au cœur de la nature, le chef de cours, un ecclésiastique ou, à défaut, un autre collaborateur de l'Ecole de sport, adressait quelques mots aux participants enclos derrière le drapeau à croix blanche, dans le but de les stimuler pour le reste de la journée.

A cette époque, c'était vraiment la nature qui servait de stade à Macolin: on sautait par-dessus les buissons et les troncs d'arbres, on grimpait aux sapins à la force des bras, on pratiquait des exercices à risque, tels les sauts périlleux ou de poisson, torse nu, par-dessus un fourré truffé d'épines par exemple. On jouait aussi au football sur un terrain plus ou moins plat, sans soucis de dimensions ni de règles précises comme c'est

camp, on discutait de la semaine écoulée. L'après-midi, en présence des formateurs et de l'aumônier, la vivacité d'esprit et les connaissances des participants étaient mises à l'épreuve par le biais de petits exposés qu'on leur demandait de présenter sur des sujets en relation avec le sport.

En bref, tout était axé, pendant la semaine, et surtout lors de cette journée, sur la camaraderie et sur l'esprit de communauté. A cette époque, à dire vrai, Macolin rodait un nouveau système éducatif, un système qui cherchait à concrétiser les idéaux formulés lors de la réunion du Gurten sur l'éthique du sport.

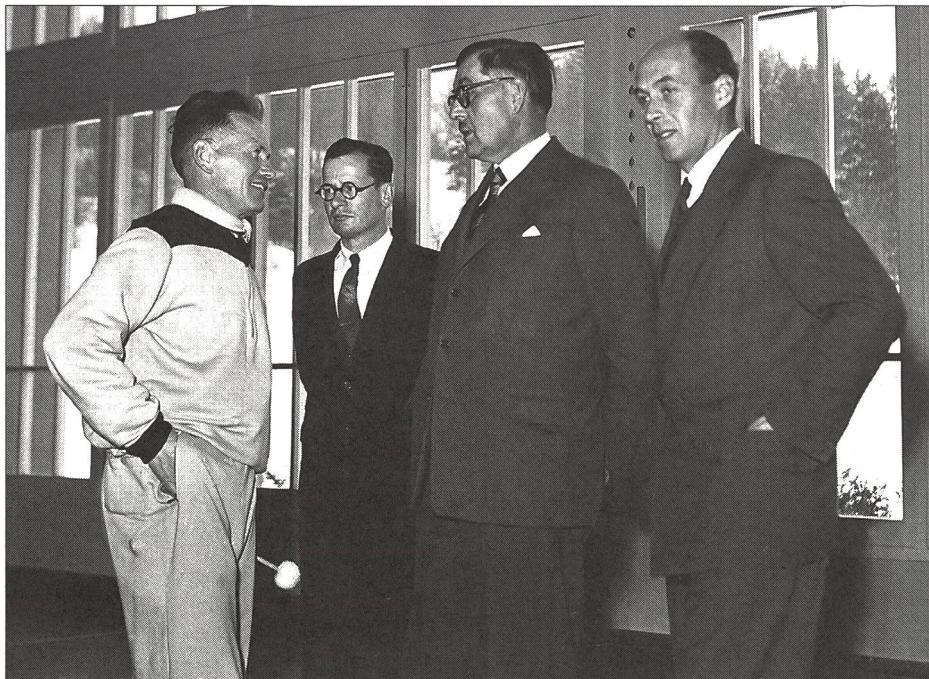
Les bases du fameux «Esprit de Macolin» étaient jetées. Toutefois, analysé avec le recul nécessaire, ce dernier paraît avoir été moins spontané que moulé dans un corset contraignant et rigide.

Le caractère très particulier des cours de moniteurs de l'Instruction préparatoire – renforcement des liens avec la nature, de la camaraderie et des valeurs éthiques du sport – était issu des courants qui n'avaient pas manqué de se développer depuis la Première Guerre mondiale, le plus important étant sans aucun doute possible le scoutisme.

Suppression de l'OFI

Le déplacement de l'Office central pour l'Instruction préparatoire, la gymnastique, le sport et le tir (OFI) à Macolin marquait le début d'une période de lutte longue et ardue liée aux solutions à donner à plusieurs problèmes fondamentaux. On se souvient que, le 13 mars 1944, le Conseil fédéral avait décidé de créer, à Macolin, une Ecole fédérale de gymnastique et de sport sans que soient définies avec précision les tâches que cette institution aurait à remplir. Au mois de février 1945, le Conseiller fédéral Kobelt, conscient de la situation, prit donc la décision de convoquer, au Palais fédéral, les représentants du DMF, de l'OFI et des fédérations de gymnastique et de sport pour en débattre.

L'espoir que les choses pourraient être réglées en un tournemain buta rapidement dans une impasse, chaque partie en présence étant prioritairement soucieuse de ne pas se laisser marcher sur les pieds par les autres. La confrontation finit même par prendre une tournure si hostile que Kobelt, à bout de patience, menaça de stopper purement et simplement la mise en place de l'EFGS si l'on ne parvenait pas à trouver rapidement, aux points incriminés, des solutions acceptables.



Surprise: ce n'est pas E. Hirt, ici en conversation avec K. Kobelt qui fut le 1^{er} directeur de l'EFGS, mais le jeune juriste A. Kaech (à dr.).

Simultanément, il importait de régler également la collaboration entre l'OFI et l'EFGS. Chef de l'*«Office central»*, le Colonel Raduner était d'avis que l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, qui avait encore un long itinéraire à suivre jusqu'à ce qu'elle ait trouvé ses marques et puisse affirmer pleinement son identité, devait être administrativement soumise à l'OFI. Mais Ernst Hirt ne l'entendait pas de cette oreille. Obéissant à son tempérament irascible et fougueux, il n'hésita pas un seul instant à prendre Raduner à contre-pied et à plaider en faveur d'une réalisation rapide, concrète et définitive de l'EFGS. Il était aussi pour une séparation des charges entre les deux institutions et mit tout en œuvre pour faire triompher ses idées.

Restait le Conseiller fédéral Kobelt. Il était fermement décidé, quant à lui, à n'autoriser le début des travaux de construction, à Macolin, qu'après la réorganisation de la CFGS et qu'après qu'eût été fixée la répartition des tâches entre l'OFI et l'EFGS.

La composition de la Commission fédérale de gymnastique et de sport ne correspondait plus, en effet, aux exigences du temps. Les milieux «gymniques» y étaient représentés en nombre excessif par rapport aux milieux «sportifs» et à l'*«Association nationale d'éducation physique»* (ANEPE). C'est au mois de janvier 1946 que la CFGS prit un nouveau visage, de sorte que les consultations relatives aux tâches et à l'organisation de l'EFGS purent reprendre. Grâce au cadre considérablement élargi de la nouvelle commission, les décisions devant être entérinées par elle reposaient dès lors sur des bases beaucoup plus fiables.

Le 1^{er} septembre 1946, la «décision du Département militaire fédéral concer-

nant l'organisation de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport» entrat en vigueur. Mais elle était loin de présenter un étayage juridique suffisant pour permettre le bon fonctionnement de l'institution, seules étant mentionnées les tâches qui faisaient l'unanimité au niveau politique: organisation des cours de l'Instruction préparatoire et recherche scientifique en matière de sport. En outre, les fédérations de gymnastique et de sport se voyaient offrir la possibilité de mettre sur pied des cours en propre à l'EFGS. Par contre, les points sujets à litige, tel celui portant sur la formation de maîtres et de maîtresses de gymnastique et de sport par exemple, étaient passés sous silence.

Au mois de septembre 1946, on procéda à la dissolution de l'OFI et à une nouvelle répartition des tâches: celles qui revenaient à la CFGS en tant qu'organe consultatif d'une part, celles qu'avait à assumer l'EFGS en tant qu'organe exécutif d'autre part. Les deux instances étaient soumises au DMF. La surveillance et le contrôle de l'institution étaient exercés par le Conseil d'école EFGS, une sous-commission de la CFGS. En conclusion, on peut dire que l'ensemble de ces dispositions fixaient les lignes directrices du sport suisse rattaché à l'autorité de l'Etat, des lignes directrices qui n'ont pratiquement pas changé jusqu'à ce jour.

Le premier directeur de l'EFGS

Dans l'intermède, un goût de soufre s'était mis à traîner sur Macolin. Le Colonel Raduner avait quitté le service actif et il avait repris partiellement pied dans les affaires privées. En septembre 1946, la

dissolution de l'OFI lui avait enfin permis de se retirer de ce secteur. Ernst Hirt, qu'il avait désigné comme son remplaçant officiel, occupait tout à coup une position stratégique clé, ce qui suffit à modifier pas mal de choses dans le train-train quotidien. Il fit littéralement monter la fièvre au front de l'institution et se mit à parcourir le pays, louant partout où il le pouvait, les mérites de l'IP et de l'Ecole de sport.

Rien à redire à cela mais, petit à petit, des tensions se firent jour et elles contribuèrent à changer l'esprit des cours de moniteurs. A tel point que l'on assista au départ de certains collaborateurs de premier plan qui, dans plusieurs domaines, ne parvenaient pas à partager le point de vue d'Ernst Hirt, et qui supportaient encore moins le climat d'improvisation qui se mettait à peser sur les lieux et à alourdir les activités. Un désordre quasi total régnait dans le secteur administratif. En outre, depuis le départ de Raduner, la méfiance s'était installée quant au choix du premier directeur de l'EFGS. Tous ces éléments contribuèrent, pour un temps, à perturber l'esprit de camaraderie qui caractérisait Macolin, nous l'avons déjà dit.

Vu le rôle important qu'Ernst Hirt avait joué tout au long des étapes qui marquèrent la naissance de Macolin, on aurait pu s'attendre à ce que ce soit lui qui accède à la tête de l'institution. Ce ne fut pas le cas: au mois de mai 1946, le Conseiller fédéral Kobelt, assisté par une délégation du Conseil d'école EFGS, désigna donc un directeur par intérim. On voulait se donner, ainsi, un temps de réflexion supplémentaire avant de procéder à un choix définitif épineux. On jugea que Siegfried Stehlin, alors président de la CFGS, ferait l'affaire pour assurer cette prise de pouvoir provisoire. Les membres de la CFGS et, notamment, ceux du Conseil d'école EFGS furent unanimes à partager cet avis. Stehlin entra donc en fonction au mois de septembre 1946.

Ernst Hirt, on l'imagine, n'accepta pas cette solution de gaieté de cœur et ce n'est qu'avec difficulté qu'il se soumettait à l'autorité de son nouveau supérieur. La CFGS et sa sous-commission de surveillance ne tardèrent donc pas à rouvrir le dossier et à examiner une nouvelle fois, notamment, la possibilité de nommer Hirt officiellement à la tête de l'institution, aucun autre candidat ne présentant les compétences requises. On se plut, certes, à louer une nouvelle fois ses qualités et ses mérites, mais sans parvenir à faire l'impasse sur ses faiblesses en matière de gestion et d'organisation. Sur ce point aussi, il y eut unanimité. En conclusion, Ernst Hirt n'entrant pas en ligne de compte pour prendre officiellement la tête de l'EFGS. Consulté à son tour à ce sujet, le Comité central de l'ANEPE partagea lui aussi cet avis.

Les choses étant ce qu'elles étaient, le poste de directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport fut mis au concours au mois de septembre 1946. La CFGS et le Conseil d'école EFGS furent loin d'être subjugués par les candidatures – celle d'Ernst Hirt en faisait partie – qui leur étaient parvenues. Mais un nom revenait de plus en plus souvent dans la discussion, celui d'Arnold Kaech, et ceci bien qu'il n'ait pas postulé. Cet homme paraissait taillé sur mesure pour dénouer la crise.

Mais qui était Arnold Kaech? Né en 1914, il avait étudié le droit et avait été nommé, en 1943, au poste d'attaché militaire et de l'air à Stockholm. Il parlait les langues et pratiquait plusieurs sports avec succès: l'aviron, l'athlétisme et le ski surtout. Le fait qu'il ait pu apprendre à connaître le sport suédois et son organisation était en outre considéré comme un élément important, les sports nordiques jouant un rôle d'avant-garde, en Suisse, à cette époque.

Depuis la fin de la guerre, Arnold Kaech revenait périodiquement en Suisse pour y faire le point sur son avenir professionnel. Hans Steinegger, secrétaire général de l'ANEP et, de plus, son ami personnel, prit la décision, vers la fin de l'année 1946, de lui téléphoner en Suède pour lui demander si le poste de directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport ne l'intéresserait pas. Bien que, de Stockholm, il n'ait pas suivi avec la plus grande attention l'évolution des choses dans ce secteur, cette question ne le laissa pas indifférent.

Comme il n'était pas maître de gymnastique et de sport, on lui demanda, après un premier entretien avec le Conseiller fédéral Kobelt, de se présenter personnellement aux membres de la CFGS et du Conseil d'école EFGS. Là, on le soumit sans retenue à la question et l'on finit par être persuadé qu'il serait parfaitement apte à remplir la mission qu'on se proposait de lui confier.

Au mois de février 1947, la CFGS décida donc de recommander au DMF la candidature d'Arnold Kaech au poste de directeur de l'EFGS. Mais, au mois de mars de cette même année, Karl Kobelt demanda à être informé une fois encore

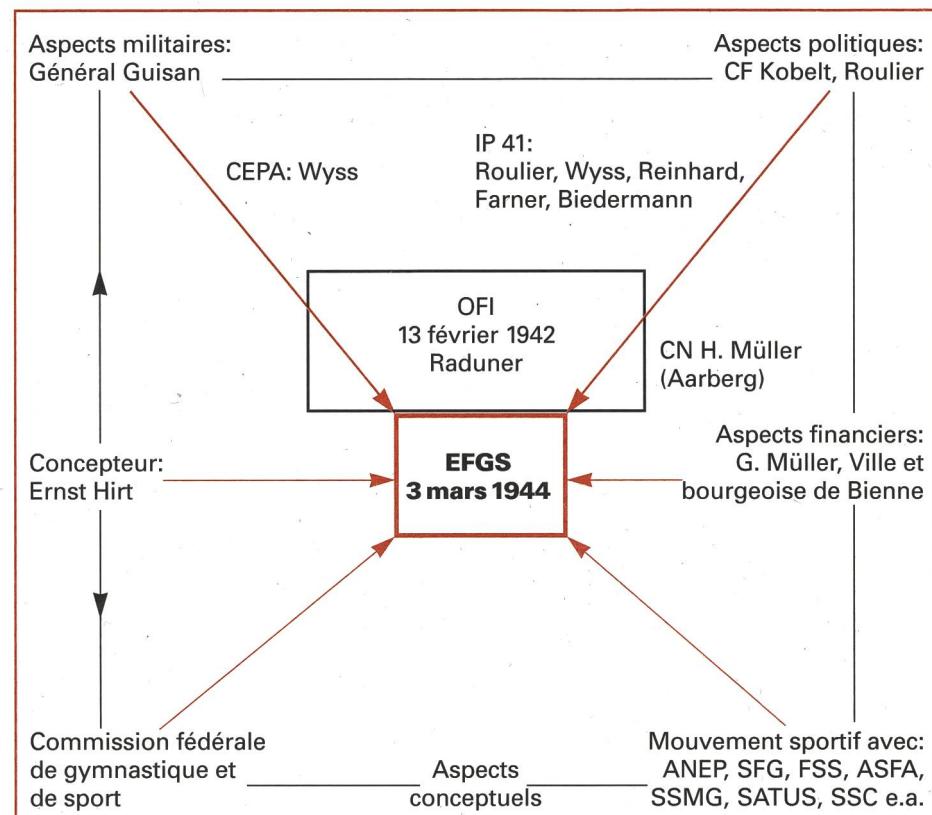
dans les détails à son sujet et sur les raisons du refus de la candidature d'Ernst Hirt. Derechef, il fallut expliquer que celui-ci ne mettait en cause ni les mérites que lui valait son engagement inlassable en faveur de l'Instruction préparatoire, ni ses connaissances, mais son absence de sens administratif et son manque de maîtrise en matière d'organisation.

Le conseiller fédéral ne fut pas facile à convaincre. Il voulait pouvoir disposer de solides arguments à présenter à ses collègues du Conseil fédéral. La discussion eut lieu au mois d'avril 1947, le consensus sur le nom d'Arnold Kaech étant somme toute assez rapidement obtenu. Nommé, Kaech entra en fonction en juillet 1947. Il garda Siegfried Stehlin un mois encore à ses côtés. Il tenait en effet à être parfaitement au courant des tâches qui l'attendaient.

celui de l'Instruction préparatoire. Mais il reprochait aussi au Conseil d'école EFGS d'avoir fait preuve d'une attitude suspecte à son égard. Cette accusation fut analysée de très près, puis réfutée. Ce n'est toutefois qu'après un entretien privé avec Kobelt que Hirt accepta de retirer le recours qu'il avait déposé après sa nonélection.

Première étape d'agrandissement: 1945–1949

Après que le Conseil fédéral eût décidé que Macolin abriterait l'EFGS, un «concours d'idées relatif à la construction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport» fut proposé à l'imagination des architectes. Il imposait que la disposition des installations s'inspire de l'Ecole de



Les «pères» de l'EFGS de Macolin.

D'une façon générale, la nomination d'Arnold Kaech fut bien accueillie, ce qui n'empêcha pas un certain nombre de critiques d'émerger de différents milieux. Ernst Hirt lui-même, qui se montrait incapable d'accepter ce choix, ne se privait d'ailleurs pas de le faire savoir haut et fort. Il ne pouvait pas comprendre qu'on ait pu préférer un jeune capitaine de 33 ans à un commandant de régiment aussi expérimenté que lui.

La lettre qu'il envoya à ce sujet au Conseiller fédéral Karl Kobelt mettait d'abord en évidence une série d'arguments objectifs et concrets, il faut le souligner. Il attirait notamment son attention sur les efforts qu'il avait consentis pour le développement de l'EFGS autant que pour

sport finlandaise de Vierumäki proposée comme modèle, que le complexe s'intègre harmonieusement à l'environnement naturel et que l'ancien Grand Hôtel soit maintenu en place.

La simplicité voulue par les dispositions de base était apparemment en contradiction avec le fait que les installations de Macolin avaient à servir de référence dans le cas d'autres projets du même type. Mais ce n'était peut-être réellement qu'une apparence, tant il est vrai que la simplicité n'est pas nécessairement opposée à l'efficacité. La surprise fut d'ailleurs grande, aussi, de voir un modeste bureau d'architectes biennois, celui de Werner Schindler, associé au Zurichois Knupfer, l'emporter.



A l'origine, le projet Schindler/Knupfer prévoyait un «petit village» entre l'actuel stade des Mélèzes et la piscine en plein air.

Leur projet visait à établir une corrélation entre bâtiments et installations sportives. C'est ainsi, par exemple, que le bâtiment de logement d'été et la piscine étaient proches l'un de l'autre. Un lien étroit existait entre l'aspect fonctionnel et la conception extérieure de chaque installation: un bâtiment important bénéficiait toujours, par exemple, d'une place de choix au sein de l'ensemble du complexe.

Le projet de Schindler et Knupfer accordait la plus grande attention à la protection de l'environnement et il tenait compte, également en ce qui concernait les places de sport proprement dites, des réalités naturelles existantes. Les maisons d'habitation, à un étage, étaient petites. Il était prévu qu'elles forment un «Dörfli» (petit village) sur un des sites les plus en vue de Macolin. Plusieurs autres constructions qui, en apparence du moins, n'avaient rien à voir avec le sport étaient également prévues: un amphithéâtre, un atelier d'artistes, une église... En fait, Schindler satisfaisait, par-là, aux penchants de l'époque qui voulaient, en l'occurrence, que le sport fasse partie d'un système éducatif visant à une formation globale de l'individu.

Avant que les travaux puissent débuter, de nombreuses tractations relatives à l'achat ou à l'échange de terrains durent encore être menées. On s'efforça, dans ce contexte, de ne pas avoir recours au procédé peu populaire de l'expropriation.

Tout étant réglé, les travaux de la première étape de construction débutèrent au mois de juin 1945. Après quatre ans de labeur ardu (la construction immobilière avait priorité, à Biel, en cette période de haute conjoncture), les «produits» suivants purent être mis à la disposition des sportifs: une piste d'athlétisme de 300 mètres à la place des Mélèzes, une piscine, une salle de gymnastique et de sport, plusieurs places de jeu, une salle d'athlétisme, à quoi venaient s'ajouter routes, chemins et pistes de ski de fond. Le 12 octobre 1949, en présence du Conseiller fédéral Karl Kobelt, eut lieu l'inauguration officielle de ces installations.

En route vers l'Ecole de sport

Pour Macolin, la période qui va de l'automne 1945 à l'été 1947 servit sous bien des aspects à une mise à jour et à une remise en question: d'emblée, le jeune directeur Arnold Kaech fit souffler un vent nouveau, plus «civil» et plus «humain» sur l'institution. La course du matin, par exemple, débutait une heure plus tard et le petit déjeuner au porridge était complété, voire remplacé par le pain et le café au lait. De même, le règlement de maison fut repensé et nouvellement rédigé. Enfin, une adaptation des bases légales

permit à l'EFGS d'élargir progressivement ses activités et, notamment, d'augmenter le nombre des cours de fédération.

Au fil du temps, le centre sportif de Macolin prenait du poids et il devint très vite un «beau bébé joufflu». Mais certains se demandent aujourd'hui encore à qui doit en être attribuée la paternité. En vérité, l'honneur d'être père de l'EFGS ne revient pas à une seule personne. Sa conception est plutôt due à une série de circonstances d'ordre historique et personnel. D'autre part, il faut le répéter, la guerre de 1939 à 1945 avait fait notablement avancer les choses, la nécessité d'être en bonne condition physique n'étant plus remise en question. On se souvient aussi que l'attribution des pleins pouvoirs au gouvernement avait permis l'application accélérée des décisions prises. Enfin, les autorités militaires avaient été en mesure de mettre un personnel qualifié à disposition pour mener à bien des assignations jusqu'alors inhabituelles.

Il faut admettre, d'autre part, qu'un certain nombre de personnalités ont également contribué, de par leur engagement total en faveur du projet, à accélérer sa réalisation: le Général Guisan par exemple qui, au plan militaire, ordonna la mise en place d'un «Office central» pour le sport destiné à ses soldats; le Conseiller fédéral Kobelt aussi qui, au ni-

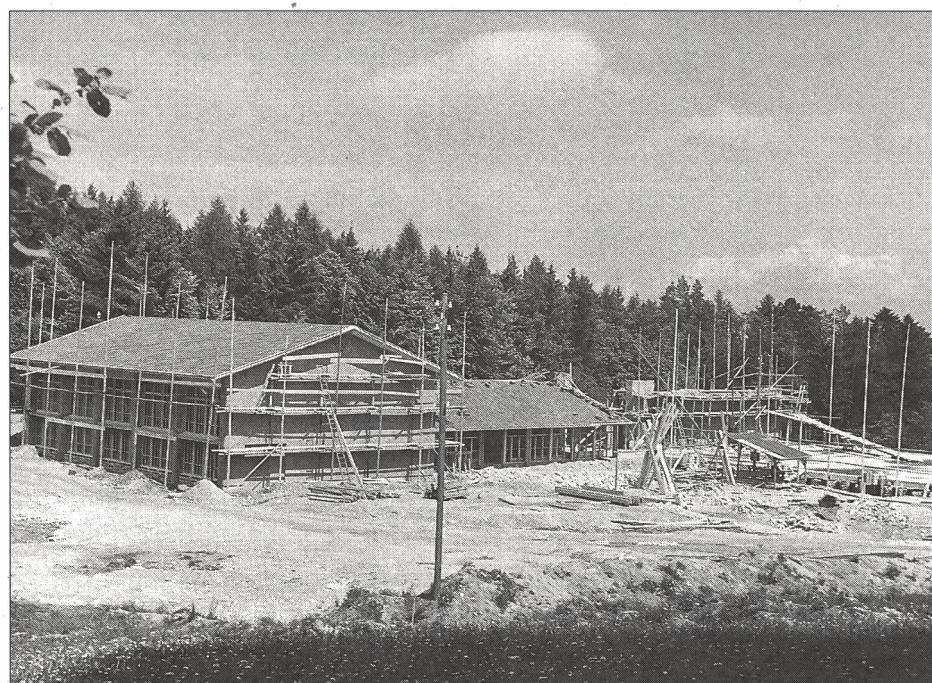
la gymnastique et du sport qui travaillèrent sans relâche à l'élaboration de projets comparatifs dans le but d'aboutir à une réalisation finale optimale. Et il est impossible de terminer cette énumération sans nommer Ernst Hirt une fois encore, tant il fut un artisan infatigable de toute l'évolution dont il est question ici.

C'est à Robert Zumbühl, président de l'ANEP, que l'on doit – c'était à l'occasion de l'inauguration des installations de l'EFGS, le 12 octobre 1949 – la définition la plus réaliste et la plus percutante de la paternité de l'EFGS: «Macolin», s'exclama-t-il, «est né de l'union de la détresse et du courage d'un petit pays, la Suisse!»

Le développement de l'Ecole de sport de Macolin entre 1950 et 1993

Installations et bâtiments de logement

Au mois d'octobre 1949, nous l'avons vu, Karl Kobelt, conseiller fédéral, avait été en mesure d'inaugurer solennellement les installations de l'EFGS de Macolin prévues par la première étape de construction. Mais d'importantes parties



La grande salle de sport en phase de construction.

veau politique, parvint à imposer l'idée qu'un entraînement physique régulier était absolument nécessaire; de même, dans le domaine financier, Biel et son maire, Guido Müller, qui facilitèrent l'avancement du projet en cautionnant financièrement sa réalisation; sur le plan de la réflexion enfin, grâce à l'apport des nombreux experts issus des milieux de

du projet faisaient encore défaut: le «Dörfli» (petit village), l'institut de physiologie, l'ensemble du complexe de la «Fin du Monde». Or, la Confédération était momentanément dans l'impossibilité de financer la poursuite des travaux de construction. L'argent dont elle disposait n'était pas de trop pour amortir les dettes accumulées pendant la guerre.



L'ANEP et le Sport-Toto à la rescoussse dans les moments de difficultés financières: construction de bâtiments de logement en 1954 par exemple.

L'EFGS se voyait donc contrainte, si elle tenait à faire avancer sa mise en place et à la consolider, de s'attacher la collaboration et les services d'autres partenaires. Les deux premiers furent, en l'occurrence, l'Association nationale d'éducation physique (ANEP) et la Société suisse du Sport-Toto.

Deuxième étape (1951–1954): bâtiments de l'ANEP, Maison bernoise

Vers la fin des années quarante, les fédérations sportives étaient toujours plus nombreuses à vouloir organiser leurs cours à Macolin. Mais on n'y était pas équipé pour loger tout le monde. On n'y disposait pas, non plus, des installations réglementaires nécessaires à une préparation conforme des athlètes de haut niveau. Il fallait donc remédier au plus tôt à cette situation.

On commença par l'aménagement d'une piste d'athlétisme (400 mètres) digne de ce nom et d'un terrain de football aux dimensions normales. On étudia également la meilleure façon d'augmenter la capacité de logement du centre, afin que les participants aux championnats du monde de football de 1954, organisés en Suisse, puissent eux d'abord en bénéficier. Le projet du «petit village» avait été examiné une fois encore, mais une parcelle de terrain située au centre de la zone concernée n'ayant pu être acquise, on finit par y renoncer. Et puis, entre-temps, on s'était si bien habitué au Grand Hôtel que, même s'il n'avait tout d'abord été considéré comme une solution transitoire, on se fit progressivement à l'idée qu'il ne convenait pas si mal, que ce soit pour le logement ou pour l'administration. On décida donc de le conserver et d'élargir sa capacité d'accueil par la construction, dans son voisinage direct, de trois petites maisons of-

frant ensemble une septantaine de lits supplémentaires.

L'ANEP et la Société suisse du Sport-Toto prirent sur elles la totalité des coûts de cette opération. L'achèvement du chantier eut lieu dans les délais prévus de sorte que, en 1954, les membres des équipes de football du Brésil et de Suisse furent les premiers à les occuper.

Quant à la Maison bernoise, elle-même un bâtiment d'habitation, elle fut construite à peu près à la même époque non loin de la piscine en raison de cette même préoccupation de capacité d'accueil. Comme l'EFGS refusait toujours plus de cours régionaux, la «Communauté ouvrière bernoise pour la gymnastique et le sport» décida elle-même de cette construction dans le but de couvrir ses propres besoins. Une coopérative créée spécifiquement à cet effet en assura le financement. En 1952 déjà, elle était habitable. Les fédérations et associations de gymnastique et de sport du canton avaient bien sûr priorité pour l'occuper, mais l'EFGS pouvait, pour le reste, en disposer librement.

Troisième étape (1960–1970): Institut de recherches, bâtiment scolaire, Maison Schachenmann

La nécessité de disposer, à Macolin, d'un institut de physiologie du sport n'avait jamais été remise en question. Il faisait d'ailleurs partie de la première étape de construction déjà. Mais on dut malgré tout repousser sa réalisation, la mise en chantier des indispensables installations sportives, qui faisaient cruellement défaut, ayant priorité absolue. On attendit donc jusqu'en 1959 pour s'attaquer à sa planification, cette entreprise ayant été rendue possible par la création, au sein de l'EFGS, d'une section officielle de la recherche.

De longue date, l'emplacement de l'Institut de recherches avait été prévu aux alentours du stade des Mélèzes, les aménagements qui s'y trouvaient devant faciliter les observations et examens médico-sportifs et technico-sportifs. C'est à nouveau l'ANEP et la Société suisse du Sport-Toto qui prirent à leur charge son financement. Deux ans après le début des travaux, en 1967, il était officiellement inauguré.

En dépit de toutes ces constructions, Macolin restait constamment confronté à un manque de place. En effet, l'augmentation du nombre de lits entraîna la nécessité d'élargir les espaces destinés aux repas, à la théorie et à d'autres sortes de réunions. Faute de mieux, il fallut reconvertis à cet usage un certain nombre de chambres du Grand Hôtel. Simultanément, comme l'Ecole abritait toujours plus de cours de longue durée, elle avait aussi besoin de nouveaux locaux spécifiques.

En 1958, l'EFGS intervint donc auprès du DMF pour lui signifier derechef l'exigüité de son infrastructure. Cette initiative avait été rendue nécessaire à la suite d'une violente secousse qui avait ébranlé le Grand Hôtel par surprise et à la stupeur générale: l'aile est du bâtiment s'était d'un seul coup affaissé de trois centimètres. Les livres de sport amoncelés au troisième étage avaient sans doute atteint un poids qui dépassait la capacité de résistance de cette vieille bâtie. Il devenait donc non seulement urgent, mais impératif de trouver une solution.

Conscient de la chose, le Conseil fédéral débloqua un important crédit. Ce dernier rendait brusquement possible tout un train de mesures nouvelles et, notamment, la construction d'un complexe scolaire et administratif séparé. L'idée ayant rapidement fait son chemin, l'architecte biennois Max Schlup parvint à présenter un projet qui relatait de façon remarquablement harmonieuse la modernité du bâtiment envisagé au style «Belle Epoque» du Grand Hôtel, et ceci aussi bien du point de vue fonctionnel qu'esthétique.

Les Chambres fédérales ayant donné leur accord, les travaux de terrassement débutèrent rapidement. En 1970, le nouveau bâtiment scolaire et administratif était inauguré dans le cadre des festivités qui marquèrent les 25 ans d'existence de l'EFGS de Macolin, festivités repoussées d'une année pour permettre d'unir les deux événements. Dans le complexe, on trouvait des bureaux, des salles de classe, des salles de conférences, une aula, une bibliothèque et un bassin de natation.

C'est à peu près à la même époque que débuta la construction de la «Maison Schachenmann», autre bâtiment de logement. Son appellation a pour origine le nom de Hans Schachenmann, qui avait décidé de cette construction qu'il

désirait léguer à l'Association fédérale des gymnastes à l'artistique. Comme pour la Maison bernoise, l'EFGS avait obtenu que les chambres éventuellement laissées libres par les gymnastes, à qui elles étaient destinées en priorité, puissent être utilisées à d'autres fins.

Salle de la «Fin du Monde», salle du Jubilé de la SFG

Comme cela a déjà été dit, le nombre de lits allant en augmentant, à l'EFGS, ce sont les salles qui ne parvenaient plus à satisfaire à la demande. Surtout que beaucoup de sports, pratiqués en plein air à l'origine, se rabattaient avec insistance dans cette direction, en hiver notamment: le tennis par exemple, mais aussi le handball et même le football et l'athlétisme.

Dès que le bâtiment scolaire et administratif fut terminé, on rechercha donc la possibilité de pallier cette lacune et l'on parvint assez rapidement à la conclusion qu'une salle «géante» et «omnisports» finirait par présenter plus d'avantages que plusieurs petits locaux. Le choix du lieu se porta sur le lieudit de la «Fin du Monde». A l'issue d'un concours d'architectes limité, c'est le projet de Max Schlup qui fut retenu. Il avait trouvé le moyen d'insérer partiellement l'imposant volume de la bâtie au flanc de la colline. L'harmonieuse combinaison de verre et d'acier qui caractérisait l'édifice et qui lui donnait une apparence de grande légèreté malgré son immensité avait également impressionné le jury. Dans cette salle, il allait y avoir place pour les jeux de ballon et pratiquement pour toutes les disciplines d'athlétisme. En 1972, le crédit nécessaire à la cons-

truction fut débloqué par les Chambres fédérales. Au mois de février 1976, l'impressionnante surface couverte était disponible.

Qu'il s'agisse des garçons ou des filles, les gymnastes étaient également à l'étroit. Et pourtant, grâce à la Maison Schachenmann, Macolin était considéré comme un des centres d'entraînement les plus importants du pays pour ce sport. Or, le montage et le démontage des agrès qui devaient être pratiqués au début et à la fin de chaque séance étaient très gênants. Un accord fut donc trouvé, finalement, entre l'Ecole fédérale de sport, la Société fédérale de gymnastique et l'Association suisse de gymnastique féminine, dans le but de construire en commun, à l'occasion du 150^e anniversaire de la SFG, une salle dite du Jubilé, apte à satisfaire aux exigences des spécialistes, garçons et filles, de ce sport.

Il avait été prévu de couvrir l'essentiel des dépenses de réalisation par des dons provenant des membres de la SFG. La construction de l'édifice, réduction de la salle de la «Fin du Monde», débuta en 1981. En 1982, année jubilaire, elle était terminée.

Dès lors, un équilibre remarquable existait, au centre sportif de Macolin, entre salles d'entraînement, salles d'enseignement, réfectoires et bâtiments de logement.

Sites annexes à l'EFSM

Il fut toujours clair qu'une Ecole de sport devait également inclure les sports d'hiver et les sports nautiques. Les possibilités qui existaient en la matière, dans les environs directs de Macolin, ont sans doute joué leur rôle lors du choix défini-

tif du site. Mais il fut impossible de mettre en place, dans les délais souhaités, l'infrastructure de fonctionnement requise par ces domaines. L'aménagement du centre de Macolin avait, en effet, priorité absolue. Ce ne fut donc qu'après la construction de la salle du Jubilé, qui tenait lieu, en quelque sorte, de point final au cycle principal, que l'on porta à nouveau les yeux vers l'extérieur.

Pratique du ski

Certes, aux alentours de Macolin, quelques pentes se prêtent assez bien à l'acquisition des rudiments du ski, mais des rudiments seulement. A l'époque de la réalisation de l'Ecole de sport, les cours de ski étaient donc organisés dans diverses stations de la région alpine: à Mürren, au cours des années cinquante, les maisons de l'ANEP assurant le logis, puis à Montana (sanatorium militaire, dit «Maison Général-Guisan») à partir de l'hiver 1962/63.

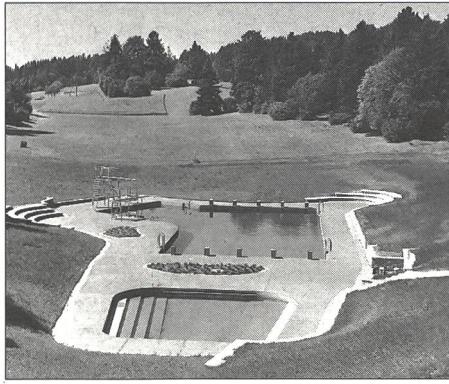
Vu le nombre élevé des cours de ski figurant à son programme, l'EFSG envisagea longtemps d'acquérir une maison en propre. Un essai fut tenté dans ce sens par le biais d'une participation à la réalisation, en 1983/84, du centre de cours et de sport de La Lenk. Ce fut un échec et l'on se hâta de reprendre le chemin de Montana.

Centre de sport nautique

Il y a 40 à 50 ans, le nombre des participants aux cours de Macolin qui ne saavaient pas nager était très élevé. Comme on ne désirait pas descendre jusque sur les rives du lac pour leur enseigner cette pratique, il fut décidé d'inclure, dans la première étape de réalisation déjà, la



La salle du Jubilé.



La piscine en plein air: petit joyau au cœur de la nature.

construction d'un petit bassin en plein air. Toutefois, en raison de l'altitude relativement élevée, il n'était utilisable que durant une période annuelle plus ou moins restreinte. Quant à la piscine que Bienna avait promis d'ouvrir en ville, elle ne se concrétisa qu'en 1966. Et dès sa mise en service, on se rendit compte que sa capacité d'accueil répondait à peine à la demande locale.

Macolin dut donc se mettre à la recherche d'une autre solution. On la trouva en intégrant un bassin de 25 mètres au projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire et administratif. Pour les autres sports, tels que l'aviron, la voile, le canoë-kayak ou la planche à voile, on essaya d'obtenir un lieu d'accès direct au lac. Mais la réalisation effective d'un véritable «centre nautique» était sans cesse repoussée. Même le projet d'Ipsach, le plus concret de tous, fit long feu. Les cours en question sont donc, aujourd'hui encore, organisés de façon décentralisée et, en partie du moins, dans des conditions dites provisoires.

Centro sportivo di Tenero

La participation de l'Ecole de sport de Macolin à la réalisation du Centre sportif de Tenero (Tessin), destiné à la jeunesse du pays, fut couronnée de succès. En 1963, on lui avait proposé de participer à l'exploitation de la propriété que le «Don national suisse pour nos soldats et leurs familles» possédait à Tenero. Elle avait servi de foyer militaire de repos et de convalescence et était devenue superflue en tant que telle.

La surface des terrains à disposition était suffisamment grande pour permettre l'aménagement d'installations sportives avec – et ceci est très important – accès direct aux rives du lac Majeur. Les hésitations furent donc de courte durée et, la même année déjà, des camps prévus dans le cadre des activités de l'IP/EPGS y furent organisés. L'écho obtenu par ce que l'on avait pris coutume d'appeler «les vacances sportives à la ferme», fut à tel point positif que l'Ecole de sport décida de s'engager dans une relation de partenariat à long terme avec le «Don national». Mais il était indispensable, pour que la couverture des be-

soins attendus puisse être assurée, d'entreprendre certaines constructions et de mettre en place une infrastructure plus fonctionnelle. Les travaux débutèrent en 1964/65 et, en 1967, le CST était ouvert à une activité minimale.

Au début des années septante, l'introduction de Jeunesse + Sport appela d'autres modifications, dans le secteur du logement notamment, les jeunes filles ayant maintenant accès aux camps. On projeta donc la réalisation, en trois étapes, d'un véritable «Centre sportif national de la jeunesse», accessible à J+S d'abord, mais également aux associations et sociétés sportives tessinoises.

Malheureusement, à cette époque justement, on entrait dans une phase douloreuse de récession économique et, en 1977, on crut bien devoir renoncer au

sivement ces quatre domaines de responsabilité.

Ecole et centre de formation

Au début, l'Ecole de sport de Macolin avait pour mission première de former les moniteurs de l'Instruction préparatoire (IP) et de l'Enseignement postsecondaire de la gymnastique et des sports (EPGS) qui lui fit suite en Suisse romande. A la longue toutefois, vu le constant changement des participants, ces cours d'une semaine avaient quelque chose de frustrant pour les maîtres de sport. Il était en effet impossible, pour eux, d'envisager la moindre des continuités dans le travail. Ils avaient, de ce fait, le sentiment d'œuvrer dans un simple «centre» de formation et non pas dans une véritable «école».



En 1985, les nouvelles et magnifiques installations sportives du CST pouvaient enfin être inaugurées.

projet. Ce n'est qu'en 1983 que le DMF accepta de débloquer un crédit permettant une ouverture des chantiers.

Cette première étape s'achevait, en 1985, par la mise en service d'une salle de sport triple, d'une piscine de 50 mètres en plein air, de même que de divers autres locaux destinés à l'exploitation et à l'administration. Quant aux deux étapes restantes, bien malin serait celui qui pourrait dire si elles seront effectivement concrétisées. L'état actuel des finances de la Confédération est si mauvais que les perspectives, à ce sujet, sont loin d'être rassurantes.

Les tâches de l'EFSM

A l'heure actuelle, l'Ecole de sport de Macolin est notamment un centre de formation, de recherche, de documentation et d'exploitation en matière de sport. Nous allons maintenant analyser success-

Cette situation était due, en grande partie, aux intérêts très particuliers des cantons universitaires. En effet lorsque, durant les années 1941 à 1945, il fut question de préciser quelles devaient être les tâches de l'Ecole fédérale de sport, les cantons disposant d'une université avaient pris radicalement position en faveur du maintien de la formation des maîtres de gymnastique au sein de celle-ci. A leur sens, le rôle de l'Ecole de sport devait se limiter, pour l'essentiel du moins, à satisfaire aux besoins des fédérations de gymnastique et de sport.

Mais ces dernières affirmaient avec force leur indépendance et, prenant les cantons à contre-pied, elles jugeaient que l'EFGS était au contraire bien placée pour assurer, à l'avenir, la formation des maîtres et maîtresses de gymnastique.

On trouva finalement un compromis à cette situation ambiguë: les étudiants et étudiantes universitaires candidat(e)s au



En août 1950 les premiers maîtres de sport diplômés de l'EFGS (en survêtement) sont au terme de leur formation, moment historique pour: A. Hauenstein, R. Maillard, G. Monnet, E. Voute, Ah. Zrail, W. Müller, A. Scheurer, W. Rüedisühl, G. Nicollet, C. Printer, M. Elhaj, M. Meier, R. Fässler, P. Frank, Erika Bachmann, Marie-Louise Limacher, E. Sommer, H. Rüegsegger, R. Bucher, O. Misangyi, W. Dürr, A. Kaech, directeur, E. Hirt, S. Stehlin, président de la CFGS.

titre de maître et de maîtresse de gymnastique accompliraient, au cours de leur formation, un stage dit «complémentaire» de deux semaines à l'EFGS de Macolin!

Les cours complémentaires

Le premier «cours complémentaire» de deux semaines fut organisé, en 1947, à l'attention des étudiants des universités de Bâle et de Zurich. Il fut reconduit annuellement par la suite et, au fur et à mesure que le temps passait, les autres universités y inscrivirent également leurs candidats. Bien évidemment, la matière qui y était enseignée se modifia avec les années. D'abord, on expliquait le mieux possible, aux étudiants, ce qu'était l'Instruction préparatoire/Enseignement post-scolaire de la gymnastique et des sports, et on les familiarisait avec le travail des fédérations. Depuis 1972, ces deux centres d'intérêt ont fait place au mouvement Jeunesse + Sport (J+S) et à son organisation. Actuellement, les participants ont aussi la possibilité de découvrir, dans le cadre des cours complémentaires, les particularités de certains sports qui ne font pas partie des programmes universitaires.

On peut dire en fait que, aujourd'hui, les tâches relatives à la formation des maîtres et des maîtresses d'éducation physique (c'est ainsi qu'on les appelle maintenant) sont bien définies, et que les luttes de prestige, qui avaient enflammé les esprits au cours des années cinquante et soixante, sont oubliées.

l'origine, nuisant ainsi aux attraits de l'Ecole. Au fil des réflexions, on finit par se demander pourquoi on ne mettrait pas sur pied, en propre, un cycle de formation de maîtres et de maîtresses de gymnastique et de sport destinés non pas à l'enseignement public, mais à l'enseignement privé (profession libérale).

L'idée fit son chemin et cette nouvelle option allait permettre à l'EFGS d'élargir considérablement ses activités et de justifier la constitution d'un corps enseignant (mixte avec le temps) solide et compétent. Vu à long terme, le «cycle» contribua aussi à accentuer la nécessité de construire un grand bâtiment scolaire et administratif. En automne 1948, Arnold Kaech, directeur, était en mesure de soumettre au Conseil d'école EFGS une proposition relative au projet de création d'un «cycle d'études». Une fois encore, il ne s'agissait plus de faire concurrence en quoi que ce soit aux universités, puisque l'ambition n'était pas de former des maîtres et maîtresses destinés aux écoles publiques mais à d'autres institutions et à d'autres milieux.

Le programme suivant fut approuvé: la formation devait être répartie sur deux tranches de trois mois chacune, de sorte

EFGS - EFSM

De 1944 à 1988, le centre sportif des hauts de Bienne s'appelait officiellement «Ecole fédérale de gymnastique et de sport» (EFGS) de Macolin. En 1989, cette désignation a été modifiée et l'on parla, dès lors, d'«Ecole fédérale de sport de Macolin» (EFSM). Dans ce texte, nous utilisons toujours l'appellation qui correspond à l'époque des événements rapportés.

Le cycle d'études

En 1947, alors qu'était organisé le premier «cours complémentaire», Macolin se mit à chercher un moyen d'assurer à son enseignement cette si précieuse «continuité» qui lui faisait défaut dès

à pouvoir aborder les sports d'été et les sports d'hiver dans les meilleures conditions possibles. Quant aux étudiants, ils devaient accepter de vivre, à Macolin, en régime d'internat. Pour s'inscrire, ils devaient en outre remplir l'importante condition d'être en possession d'un certificat de fin d'apprentissage professionnel.

Le premier «cycle d'études» (ce dernier allait longtemps s'appeler «stage d'études») démarra au mois de juin 1950. L'intérêt soulevé par cette innovation resta toutefois inférieur à ce que l'on attendait. En effet, deux filles et douze garçons seulement s'y inscrivirent. Il faut bien le souligner, l'EFGS s'était lancé à elle-même un défi difficile à relever. Pour venir à bout du programme, elle dut faire appel à des maîtres temporaires.

L'incertitude quant à la réussite de l'entreprise dura plusieurs années. Il faut être bien conscient du fait que ceux qui s'inscrivaient au cycle encourraient eux-mêmes un risque important: s'ils travaillaient déjà, ils devaient en effet donner leur dédite, puis payer la taxe de cours tout en sachant enfin que, au terme de leur formation, ils allaient entrer dans un secteur professionnel relativement fermé. De fait, pendant assez longtemps, beaucoup eurent de la peine à trouver un travail qui correspondait vraiment à leurs réelles qualifications.

Cela étant, il devint rapidement clair, à Macolin, que la formation de maître de sport devait être élargie. Les exigences de la pratique sportive croissaient dans tous les domaines et les sports qu'il s'agissait de maîtriser au plus haut niveau étaient de plus en plus nombreux. Le programme du cycle qui devait débuter en 1959 fut donc revu et complété en conséquence. Il revêtait, dès lors, la qualité d'une véritable formation professionnelle d'une durée de deux ans.

Une réorientation fut à nouveau entreprise à la fin des années soixante. L'objectif central devait viser, maintenant, à une plus grande diversité. Ainsi, cycle après cycle, le contenu de la formation fut adapté avec clairvoyance, dès cette époque, aux exigences nouvelles d'un domaine, celui du sport, dont l'évolution progressait à une vitesse vertigineuse. A tel point que la notion même de «maître de sport diplômé de l'EFGS» était, en dépit des efforts, difficile à maintenir sans rides. Aujourd'hui même, on étudie très sérieusement la possibilité de porter la durée du cycle à trois ans, tout en essayant d'obtenir le statut de Haute école spécialisée dotée d'une maturité professionnelle.

Les cours militaires

Avant même sa création, lorsqu'on parlait d'une Ecole de sport dans les milieux spécialisés, la définition des responsabilités qui devraient lui être confiées incluait toujours la formation sportive militaire. L'EFGS ayant effectivement pris forme, des cours de ce type, destinés aux Ecoles d'officiers sanitaires, furent organisés dès 1948 déjà. Les étudiants en médecine, notamment, y découvraient les aspects spécifiques de la pratique sportive auxquels ils allaient être confrontés dans l'exercice de leur future profession.

La plupart des officiers instructeurs de l'armée suisse font également un séjour de formation à Macolin au début de leur carrière. Dans le cadre de l'Ecole militaire 1 – c'est ainsi qu'elle s'appelle – ils s'y familiarisent avec les méthodes les plus récentes de l'enseignement du sport. Au cours des années soixante, l'Ecole militaire 1 aussi bien que les cours de moniteurs de sport militaire ont revêtu une grande importance pour l'EFGS, le

travail entrepris avec les participants s'étalant sur une durée suffisamment longue pour le rendre intéressant.

Les entraîneurs diplômés du CNSE

Le désir de voir le sport suisse disposer d'entraîneurs qualifiés remonte loin dans le temps. Très tôt, en effet, on avait planifié, à Macolin, une formation spécifique et de longue durée allant dans ce sens. Mais les fédérations de gymnastique et de sport s'y étaient opposées jusqu'en 1964. Cette année-là, en effet, les choses allaient changer à l'issue des Jeux olympiques d'Innsbruck, d'où la Suisse, nation de sports d'hiver par excellence, était revenue sans la moindre médaille.

L'ensemble du monde sportif helvétique entra alors en effervescence. La campagne de presse fut elle aussi virulente. Jusqu'au niveau du Conseil fédéral, on attendait qu'une réforme soit rapidement entreprise dans le but de rendre les structures du sport de haut niveau de ce pays plus efficaces.

Telle qu'elle se présentait alors, la formation des entraîneurs était totalement dépassée. De toute évidence, on ne pouvait plus se contenter de faire appel à d'anciens champions aux noms prestigieux, ni aux récits qu'ils faisaient de leurs propres exploits, pour préparer la relève avec quelque chance de réussite. Si le sport suisse de haut niveau tenait à refaire surface, il n'y avait pas d'autre issue que de le familiariser avec les méthodes d'entraînement les plus modernes et de lui faire acquérir les connaissances théoriques indispensables à leur application. C'est dans ce but que fut créé le «Comité national pour le sport d'élite» (CNSE), de même que le «cycle de formation des entraîneurs nationaux diplômés du CNSE».

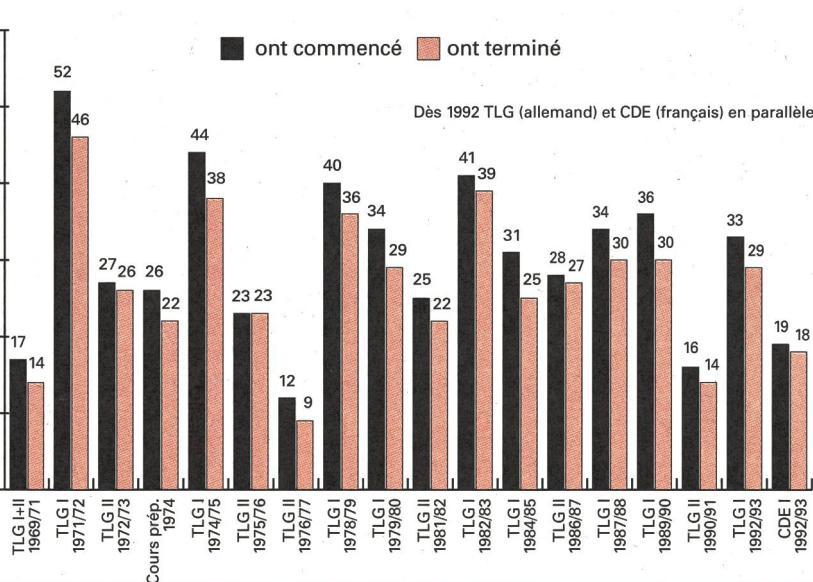
Depuis 1969, ce dernier fait partie de l'éventail des formations offertes par l'Ecole fédérale de sport. En partie à Macolin, en partie à l'extérieur, les candidats y obtiennent le titre convoité après avoir suivi régulièrement des séminaires échelonnés sur une année et demie.

Le sport et les défavorisés

En organisant des «cours de sport pour invalides» (on les appelait alors ainsi), Macolin a accompli une œuvre d'avant-garde. Sur recommandation d'Hubert Grivel, pasteur à Genève et handicapé lui-même, une conférence fut organisée à l'EFGS prônant l'enseignement d'un sport adapté à celles et à ceux qui ne possédaient plus l'intégralité de leurs moyens physiques. Il en résultait la création du «Groupe de travail suisse pour le sport des invalides».

En 1958, un premier cours de moniteurs eut lieu sur les hauts de Bienna et, en 1960, le Groupe de travail modifia son appellation en «Fédération suisse de sport des invalides», les handicapés pre-

Participants/es aux cours d'entraîneurs du CNSE 1969–1993





L'EFSM prête ses installations lors de la journée suisse du sport handicap.

nant eux-mêmes en main la responsabilité du bon fonctionnement de cette institution.

Depuis 1962, l'EFGS a régulièrement à son programme d'activités annuelles une journée suisse du sport-handicap organisée, maintenant, par ce qui est devenu la Fédération suisse de sport handicap (FSSH). Mais l'EFSM n'a pas voulu en rester là. Récemment, elle s'est engagée dans le domaine de certains autres défavorisés de la vie, participant notamment à un programme de prévention et de thérapie dans le domaine de la drogue.

Autres domaines

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports, en 1972, l'EFGS joue également un rôle dans le secteur du sport des apprentis. C'est en fait l'OIFIAMT qui en assume la responsabilité, mais cet organisme dispose, à l'EFSM, d'un bureau de coordination technique.

Très récemment, enfin, une structure s'est tissée autour du sport des aînés. L'EFSM y occupe une place importante dans le domaine de la formation des formateurs.

Un centre de recherche à l'Ecole de sport

En 1959, le Conseil fédéral décida de doter l'Ecole de sport de Macolin d'une «section de la recherche». Ce fait fut probablement, à côté de l'introduction d'une formation de maîtres de sport, l'événement qui permit à cette institution d'être autre chose qu'un office de l'Instruction préparatoire seulement, ou qu'un simple centre de cours à la disposition des fédérations.

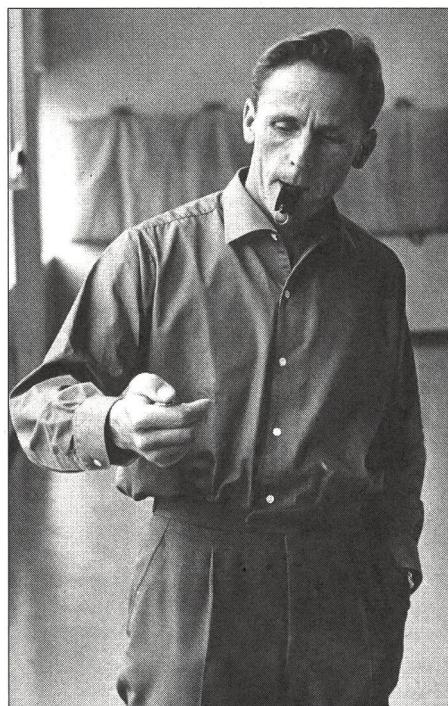
Ouverture d'une «section de la recherche»

La création d'un «laboratoire de physiologie» fut évoquée dès le début des discussions traitant de la création d'une Ecole de sport, cela a déjà été dit. L'arrêté du Conseil fédéral du 3 mars 1944 n'y fai-

sait toutefois pas allusion, les bases légales existantes ne permettant pas encore d'aborder ce sujet.

Cela étant, le Conseiller fédéral Kobelt avait dû se limiter, rappelons-le, à évoquer les activités hautement importantes de l'armée, activités qui englobaient les cours de formation des moniteurs de l'Instruction préparatoire, pour plaider en faveur de la mise en place d'une Ecole de sport. Dans ces conditions, il était bien évidemment prématuré de parler d'un Institut de physiologie. Mais cela n'empêcha pas les tractations de se poursuivre à ce sujet et, en 1948, les Chambres fédérales autorisaient effectivement l'EFGS à s'engager dans la recherche.

Un laboratoire provisoire, doté de l'eau courante, d'un évier et de quelques accessoires médicaux fut aménagé tant bien que mal dans deux chambres du Grand Hôtel. Mais il y manquait l'essentiel, à savoir une personnalité capable de coordonner les projets éventuels et de donner à l'entreprise des bases scientifiques reconnues. Les choses étaient alors



Rolf Albonico, maître des sports à l'Ecole des hautes études commerciales de St-Gall a donné un préavis favorable à l'ouverture d'un «Institut de recherches» à Macolin.

ce qu'elles étaient, même s'il existait bien à Macolin un «poste de recherche en physiologie du sport», on y faisait pratiquement tout, jusqu'à la fin des années cinquante, sauf de la recherche systématique.

En 1958, l'EFGS demanda à Rolf Albonico, sociologue, de situer la place des sciences du sport en Suisse et de définir le rôle qu'y jouait Macolin. S'appuyant sur les résultats de son enquête, l'Ecole sollicita l'autorisation d'ouvrir une «section de la recherche», requête acceptée par le DMF, comme nous l'avons vu, en

1959. La première tâche de cette dernière fut d'établir un plan de recherche scientifique en matière de sport et de faire en sorte que Macolin devienne, dans ce domaine, le centre national de référence. L'organisation de symposiums scientifiques y contribua en outre grandement.

En 1965, la construction d'un Institut de recherches était mise en chantier, les travaux prenant fin au cours de l'année 1967.

L'Institut de recherches

L'activité de l'Institut de recherches allait d'abord porter sur trois domaines: la recherche proprement dite, les prestations de service et l'enseignement. Gottfried Schönholzer, premier chef de la section, fit preuve d'un intérêt soutenu non seulement pour les questions relatives à la médecine du sport, mais également pour celles qui englobaient les sciences humaines. Il avait à cœur d'appuyer son action sur une observation pluridisciplinaire réunissant aussi bien la psychologie, la philosophie et la sociologie, que la physiologie et la médecine du sport. Malgré cela, c'est l'aspect médico-biologique qui focalisait l'attention. Sur ce point, les connaissances acquises en matière de prévention des maladies cardiovasculaires notamment, ont exercé et exercent encore, il faut le souligner, des effets positifs non seulement dans le milieu des pratiquants, mais aussi au niveau de la population en général.

Quant au service médical et aux examens médico-sportifs, ils forment l'essentiel des prestations permanentes offertes par l'Institut. Notons encore que, avant les Jeux olympiques de 1968, ce dernier s'est vu confier, en collaboration avec le centre d'entraînement en altitude de St-Moritz, une tâche importante et délicate: celle de préparer les athlètes suisses de haut niveau à une éventuelle participation au rendez-vous de Mexico-City, situé à l'altitude de 2250 mètres.

En 1972, l'Institut de recherches passa sous la direction de Hans Howald. Ce dernier renonça progressivement à l'option pluridisciplinaire, ceci pour des raisons à la fois financières et conceptuelles, mais relationnelles également. En vérité, il avait surtout compris que seule la spécialisation permettait encore d'accéder à l'attention et à la reconnaissance internationales. On peut dire que, en 1976, la réorientation de l'Institut en direction de la physiologie du sport était achevée.

Des modifications furent aussi apportées dans le domaine des prestations. Le service médico-sportif, notamment, fut développé, avec la coopération de l'Association nationale d'éducation physique (ANEP). D'autre part, le contrôle antidopage vint s'ajouter aux tâches de l'Institut, ce qui nécessita un élargissement administratif important. L'utilisation de produits dopants prenant des propor-

tions alarmantes dans tous les milieux du sport, et jusqu'au plus haut niveau mondial, le laboratoire d'analyse et de contrôle finit par se trouver dans une situation ambiguë. D'une part en effet, l'Ecole de sport s'efforçait de faire en sorte que les athlètes suisses puissent s'entraîner dans des conditions aussi bonnes que celles que connaissaient les étrangers mais, d'autre part, l'Institut de recherches était contraint, en raison même de sa mission, de fixer des limites qui étaient loin d'être toujours conformes aux voeux des fédérations et de leurs représentants.

Dès lors, les conflits devenaient inévitables, notamment aux abords de la fameuse «zone grise», qui séparait les cas de dopage flagrants et ne prêtant pas à discussion, d'autres procédés ne figurant pas encore sous le coup d'un interdit mais que l'éthique ne pouvait que réprover.

Hans Howald, dont la sévérité déplaisait à beaucoup, ne craignit jamais d'affirmer son indépendance en la matière, et ceci jusque sur la place publique s'il le fallait. En 1988, une déclaration faite dans ce sens à Calgary déclencha une telle tempête qu'il finit par démissionner de son poste de chef de l'Institut de recherches, bifurquant alors vers l'industrie privée.

De l'Institut de recherches à l'Institut des sciences du sport

Après le départ de Hans Howald, l'Institut de recherches décida d'abandonner le contrôle antidopage, seul l'aspect financier étant toutefois invoqué pour fon-

der cette décision. Ursula Weiss assura la direction de l'Institut par intérim.

Derechef, on plancha sur une redéfinition des tâches, désignant, finalement quatre domaines considérés comme particulièrement dignes d'attention: médecine du sport, éducation et santé, sport de haut niveau, science(s) de l'entraînement. Il fut donc décidé de concentrer, à l'avenir, les énergies dans ces directions, sans que soit négligée, toutefois, la recherche fondamentale en biologie du sport. Cette réorientation prit fin en 1992 par un transfert d'appellation, l'Institut de recherches devenant l'«Institut des sciences du sport» (ISS), et par la nomination d'un nouveau directeur en la personne de Hans Hoppeler. Mais ce dernier n'aura œuvré à Macolin que l'espace d'un matin, puisqu'il a décidé de quitter l'Institution au cours de l'année 1994 déjà. Ce départ présage sans doute du fait que l'ISS de Macolin va continuer à chercher sa voie et la place optimale que cette institution devrait occuper au sein du sport suisse.

Information et documentation

A l'EFSM, la section de l'information est responsable de la médiathèque (bibliothèque/vidéothèque), du service audiovisuel, des revues MACOLIN/MAGGLINGEN, des contacts avec la presse et des travaux de relations publiques.

La médiathèque

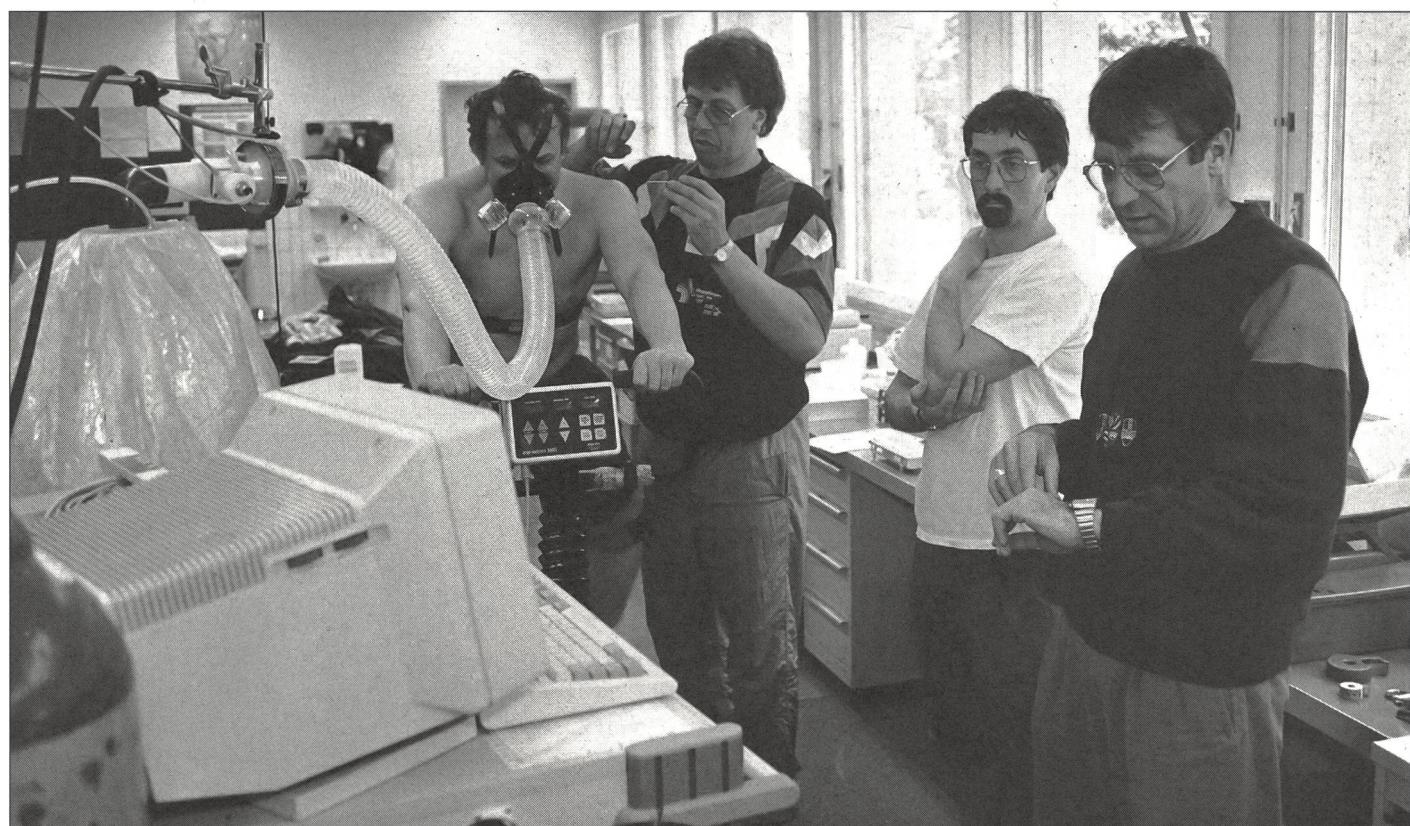
C'est en 1943 que l'actuelle médiathèque (bibliothèque/vidéothèque) de l'EFSM a pris son origine. Un beau jour,

le Colonel Raduner, chef de l'Office central pour l'Instruction préparatoire, la gymnastique, le sport et le tir (OFL) avait tendu un billet de vingt francs à Marcel Meier, responsable de la propagande, en lui disant qu'il devait s'en servir pour acheter un ou deux livres de sport et qu'il était temps, selon lui, de doter enfin l'EFGS d'une bibliothèque. Ce fut le cas!

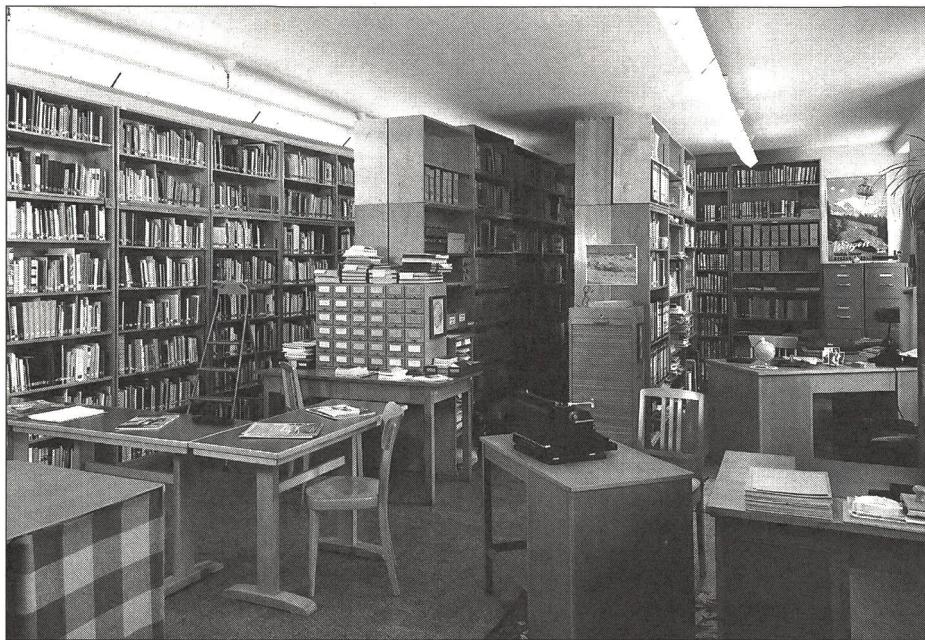
Organisée au pied levé, sans rayonnages ni bibliothécaire compétent, son existence resta toutefois longtemps fragile. Les livres s'empilaient dans deux chambres d'un Grand Hôtel saturé et devenu un véritable fourre-tout.

Pour répondre aux penchants des pionniers de l'institution, les ouvrages acquis ne traitaient pas seulement de sport, mais également de littérature classique générale. De simple dépôt de livres qu'elle était au début, la bibliothèque s'agrandit progressivement jusqu'à devenir une véritable centrale bibliographique et de documentation en matière de sport.

Le nombre des ouvrages augmentant sans cesse, on ne pouvait continuer à les accumuler au Grand Hôtel. Mais il fallut attendre, ici aussi, la construction du nouveau bâtiment scolaire et administratif pour trouver une solution. A peine dix ans plus tard, on était à nouveau dans l'impasse, de sorte que l'on dut se résigner à mettre les revues spécialisées, nombreuses et volumineuses, sur microfilms. En 1977, la bibliothèque devint médiathèque, afin de mieux mettre en évidence l'importance croissante prise par l'audiovisuel en tant que «média» ou, si l'on préfère, en tant que moyen de



Premier stage de spécialisation en médecine du sport à l'ISS. A dr., Hans Hoppeler, directeur de l'Institut depuis 1992.



Au début, la bibliothèque pesait de tout son poids sur les planchers grinçants de l'ancien Grand Hôtel.

communication. En 1980, le catalogue des livres était informatisé. On peut dire que la médiathèque de l'EFSM est, aujourd'hui, le centre de documentation sportive de Suisse le mieux fourni.

La revue MACOLIN

En 1943 également, l'OFL avait chargé Marcel Meier de lancer une campagne de propagande en faveur de l'Instruction préparatoire. Pour ce faire, à côté d'autres moyens d'action, il utilisa en priorité la revue de l'Ecole.

L'évolution de l'appellation de ce mensuel reflète on ne peut mieux l'esprit du temps: de 1942 à 1966, elle s'intitulait «Jeunesse forte - Peuple libre», de 1967 à 1982 «Jeunesse et Sport» et, depuis 1983, «MACOLIN». Faut-il le rappeler, à l'origine, c'est le «patriotisme» qui inspirait le travail de l'EFGS: la jeunesse masculine du pays devait être préparée à entrer au service du pays.

Au cours des années soixante, on finit par reconnaître aux jeunes filles une certaine égalité de droits et on leur ouvrit l'accès au sport. Le passage de l'IP/EPGS à J+S a définitivement consacré et scellé cette évolution. Quant au titre actuel, il symbolise l'institution avec tout ce qui l'entoure et tout ce qu'elle porte en elle.

Le service audiovisuel

A Macolin, le «film», utilisé en priorité comme moyen didactique, est pratiquement né avec l'institution. D'impressionnantes documents immortalisant l'époque des pionniers nous sont restés. Ils sont, on pouvait s'y attendre, fondamentalement imprégnés de patriotisme et d'une inébranlable volonté de défense du pays.

Dès le début des années septante, on assista à un transfert progressif du film vers la vidéo. A l'heure actuelle, le service audiovisuel de l'EFSM est le seul, en

Suisse, à s'être spécialisé dans la production de documents didactiques sur le sport.

Office du sport de la Confédération

A l'origine, l'EFGS tenait essentiellement lieu d'Office du sport au service de la Confédération, lui-même issu de l'OFL. Cette fonction lui permit d'assumer de nombreuses tâches dans les domaines de la gymnastique scolaire, des subventions fédérales, de l'administration en général et, avant tout, de l'Instruction préparatoire (IP/EPGS).

toujours plus nombreux à mettre un terme à leur collaboration, soit pour des raisons professionnelles, soit à cause du faible attrait financier présenté par l'opération. Il en résulta l'apparition d'un cadre de moniteurs très rajeuni et inexperimenté.

Au cours des années soixante, les interventions exigeant que les jeunes filles soient admises à participer aux activités volontaires de l'IP/EPGS se firent toujours plus pressantes, et ceci jusqu'au niveau des Chambres fédérales. En 1960 par exemple, le Conseiller national Kurzmeyer déposa une motion allant dans ce sens. Le processus de réforme fut engagé en 1964. Il allait durer huit longues années.

L'article constitutionnel

Pour pouvoir continuer à aller de l'avant, il convenait dès lors de créer les bases légales indispensables pour permettre aux jeunes filles d'accéder à l'Instruction préparatoire/Enseignement post-scolaire de la gymnastique et des sports. A la fin de l'été 1964, on chercha à progresser dans ce sens en demandant une modification de l'article 103 de la loi sur l'organisation militaire. Mais ce fut un échec. Faisant référence au service complémentaire féminin, le DMF pensait pouvoir ancrer la formation sportive des jeunes filles dans la loi en question au même titre que l'était celle des garçons. Mais le Département de justice et police tout comme le Département des finances considérèrent que la proposition du DMF n'était pas compatible avec la Constitution fédérale. Une seule voie restait



L'évolution de la revue de l'EFSM.

De l'IP/EPGS à Jeunesse + Sport (J+S)

En 1964, les responsables de l'Ecole de sport prirent conscience que l'ensemble de l'Instruction préparatoire/Enseignement post-scolaire de la gymnastique et des sports devait être réorganisé. Les moniteurs les plus expérimentés étaient

donc praticable: la modification de cette Constitution. Mais cela nécessitait un temps d'attente beaucoup plus long qu'on ne se l'était représenté d'abord à l'EFGS.

Au mois de février 1968, le Conseiller fédéral Gnägi, chef du DMF, était en mesure de présenter, au Conseil fédéral, un

projet d'article constitutionnel et un projet de loi fédérale. Il fut aussitôt décidé de les soumettre à la consultation des cantons et des fédérations concernées. Faite au mois d'avril 1969, l'évaluation des résultats démontra que l'on était d'accord à l'unanimité. Le DMF rédigea aussitôt un message à l'attention du Parlement, message approuvé par le Conseil fédéral au mois de septembre 1969. Le Conseil national aussi bien que le Conseil des Etats acceptèrent sans opposition le projet d'article constitutionnel.

Il s'agissait, maintenant, d'obtenir l'accord du peuple, ce qui fut le cas lors de la votation des 26 et 27 septembre 1970. Ainsi, la gymnastique et le sport étaient dès lors ancrés dans la Constitution fédérale.

La loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports

L'EFGS avait mis la main aux travaux de préparation de l'article constitutionnel aussi bien qu'à ceux portant sur le contenu de la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports. C'est grâce à cet engagement que le projet de loi fédérale put être mis en consultation au mois de novembre 1970 déjà.

En général, les réactions furent favorables. Un point pourtant, celui qui avait trait au règlement fixant l'octroi de subventions fédérales à la construction de places de sport d'importance nationale, prêta lieu à contestations. Les cantons espéraient en effet pouvoir en profiter eux aussi pour leurs propres aménagements. C'est que l'obligation faite de soumettre les apprentis à la fréquentation d'un enseignement sportif constituait, pour eux, une charge financière supplémentaire considérable, charge due non seulement à la construction de nouvelles installations, mais également à la création de nouveaux postes d'enseignement.

L'Administration fédérale des finances refusa catégoriquement que des mesures de soutien soient prises dans ce domaine et repoussa également plusieurs autres propositions allant dans ce sens. Cet obstacle fit traîner les choses et ne permit donc pas au projet d'avancer comme prévu. Un compromis ayant enfin pu être trouvé, message et projet de loi furent soumis aux Chambres fédérales en 1971. A la fin de cette même année, ils étaient examinés par le Conseil national et, au début de 1972, par le Conseil des Etats. Le problème des subventions à la construction ne manqua pas d'être, ici aussi, au centre des débats. Mais on finit par trouver un accord autorisant la Confédération à aider, dans des cas particuliers, à la construction d'installations sportives locales.

Le 17 mars 1972, les deux Chambres approuvèrent le projet de loi à l'unanimité. Le 1^{er} juillet 1972, la loi encourageant la gymnastique et les sports entrait en vigueur.

Importance des mesures législatives de 1970-72

Les mesures législatives de 1970-72 ont revêtu, à plusieurs points de vue, une importance significative. Pour une fois, il s'est agi d'un événement historique en matière de sport. Près de cent ans avant, en 1874 très exactement, c'était l'enseignement de la gymnastique et l'Instruction préparatoire qui avaient été rendus obligatoires, par l'organisation militaire, pour la jeunesse masculine. Depuis 1972, les jeunes filles bénéficient enfin des mêmes droits que les garçons dans le domaine du sport.

Un vaste programme sportif de la jeunesse a été établi, et ceci pour les deux sexes. Par-delà cet événement proprement dit, grâce au nouvel article constitutionnel, le sport suisse s'est en outre vu éléver au nombre des tâches incombant, même si ce n'est que partiellement, à la responsabilité de l'Etat. Enfin, l'Ecole fédérale de sport reposait maintenant sur des bases légales inattaquables. Le 17 mars 1972 a marqué, pour l'EFGS en tant qu'Office du sport, l'aboutissement d'un travail de réforme intensif. C'est en effet elle qui, en collaboration avec la Commission fédérale de gymnastique et de sport (CFG) a conçu et rédigé article constitutionnel et texte de loi.

Mais il n'est pas rare qu'un point final coïncide avec un nouveau départ. Ce fut le cas en l'occurrence, puisqu'il s'agissait maintenant de concrétiser les espoirs et les attentes placés dans ce vaste mouvement d'encouragement qu'est Jeunesse + Sport (J+S).

Jeunesse + Sport

Pour rester attrayante, une organisation conçue pour la jeunesse doit constamment s'adapter à l'évolution socio-politique. Le souci permanent de remise à jour des structures de J+S prouve les efforts qui sont faits pour que ce mouvement reste vraiment vivant.

Peu après 1972, en raison de la situation financière précaire dans laquelle se trouvait la Confédération, J+S dut amorcer pour la première fois le pas de l'écrevisse et de nombreux priviléges durent être supprimés.

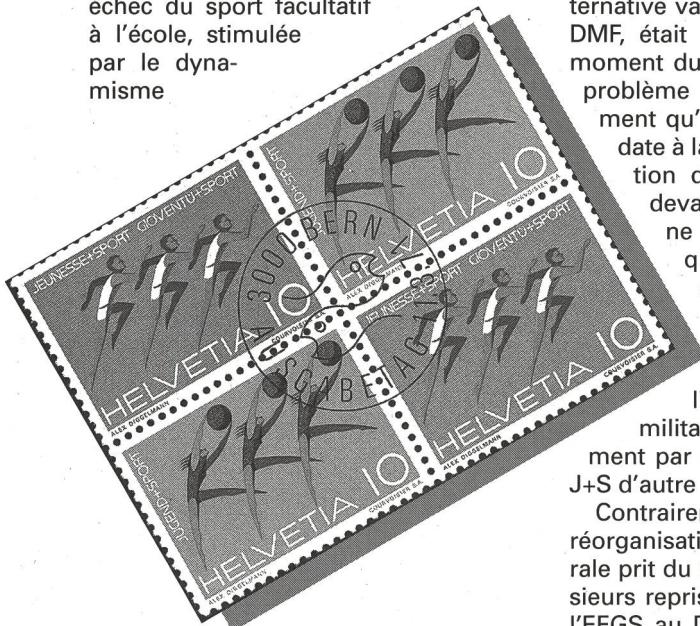
Tirant profit de cette expérience, de nouveaux principes furent élaborés entre 1978 et 1981 et publiés sous le nom de Conception Jeunesse + Sport. Il s'agissait bel et bien d'un plan directeur positivement renouvelé et généreusement élargi. Les directives par trop contraintes y étaient abandonnées au profit de l'autonomie et du sens des responsabilités. Pas très prisés, le test de condi-



Le ski fut parmi les premières branches sportives inscrites à Jeunesse + Sport.

tion physique obligatoire, de même que l'entraînement de la condition physique générale furent également supprimés. En lieu et place, l'enseignement spécialisé était mis au centre des activités. En outre, de nouvelles branches sportives venaient enrichir périodiquement le programme de J+S.

Enfin, cette année même, on est en train de planter un jalon important sur l'itinéraire de J+S, puisque l'âge de participation doit être abaissé de 14 à 10 ans, comme le souhaitaient depuis longtemps de très nombreuses fédérations. Ainsi, après le semi-échec du sport facultatif à l'école, stimulée par le dynamisme



Timbre spécial (Alex Diggelmann) marquant, en 1972, l'introduction officielle de J+S.

de cantons qui n'ont pas hésité, pour la plupart, à prendre les devants par la création de programmes annexes, la Confédération, retombant sur ses pieds, a su prendre une fois de plus ses responsabilités.

Changement de département

Le passage du Département militaire au Département de l'intérieur a constitué un événement sportivo-politique de première importance pour l'EFGS, Office du sport de la Confédération. En vérité, on n'a jamais très bien su à quel département cette institution aurait dû être rattachée de préférence.

A sa création, l'objectif principal poursuivi ne pouvait ouvrir la porte que du Département militaire fédéral, cela ne fait aucun doute. Il lui appartenait en effet de former les moniteurs de l'Instruction préparatoire, puisqu'il s'agissait, finalement, de préparer les jeunes au service militaire. Mais ce ne fut plus le cas vers le milieu des années cinquante déjà. Malgré cela, l'idée d'entrer au Département fédéral de l'intérieur ne fit pas d'emblée l'unanimité. On doutait, pour dire vrai, que l'enseignement postsecondaire de la gymnastique et des sports

puisse y trouver la place favorable qu'il méritait et qui avait été la sienne au DMF.

Mais, au début des années soixante, les tâches de l'EFGS se mirent à prendre une direction nouvelle: le cycle d'études, la formation des entraîneurs nationaux, la recherche scientifique en matière de sport, tous ces éléments n'avaient plus rien à voir, directement du moins, avec le militaire.

Les choses évoluant de la sorte, le changement fut à nouveau évoqué, lors de la mise en chantier de l'article constitutionnel notamment, et seul le DFI, une fois de plus, semblait présenter une alternative valable. Rudolf Gnägi, chef du DMF, était lui-même d'accord, seul le moment du transfert restant encore un problème pour lui. Il proposa finalement qu'il ait lieu le 1^{er} janvier 1974, date à laquelle la nouvelle organisation de l'Administration fédérale devait entrer en vigueur. Mais il ne manqua pas de souligner qu'il faudrait un certain temps à l'EFGS, après le passage, pour asseoir son nouvel équilibre, l'Ecole de Macolin étant étroitement liée au DMF par l'assurance militaire d'une part, mais également par l'administration du matériel J+S d'autre part.

Contrairement à ce qui était prévu, la réorganisation de l'Administration fédérale prit du retard, ce qui entraîna à plusieurs reprises le report du passage de l'EFGS au DFI. En outre, alors chef du DMF, Georges-André Chevallaz s'opposa vigoureusement à ce transfert ce qui contribua, dans un premier temps, à jeter le trouble au sein des autorités sportives de haut niveau, à l'exception peut-être de Kaspar Wolf, directeur de l'EFGS.

L'EFGS semblait, tout à coup, être assise entre deux chaises, aucun des deux départements concernés ne voulant plus prétendre avoir autorité sur elle à long terme. Pourtant, au printemps de l'année 1981, le Conseil fédéral approuva le transfert, et ceci en dépit de l'opposition

renouvelée de Georges-André Chevallaz. L'accord des Chambres ayant été obtenu, le moment fatidique fut fixé au 1^{er} janvier 1984.

Après les nombreux changements d'orientation qui étaient survenus dans le domaine du sport, l'EFGS semblait avoir trouvé, au sein du DFI, la place qui lui convenait le mieux. Le sport était en effet devenu un moyen d'éducation au service de la santé et de l'organisation des loisirs. Cela étant, rien ne pourra malgré tout effacer tout ce que le Département militaire a fait pour lui pendant plus de cent ans.

Exploitation et administration

Nous l'avons vu, depuis 1950, l'Ecole de sport de Macolin s'est vu confier une multitude de tâches nouvelles. Ses bâtiments et ses installations se sont multipliés. Cette croissance a tout naturellement entraîné la mise en place d'une administration et d'un service d'exploitation perfectionnés.

Augmentation du personnel

Avec 33 collaborateurs et 7 collaboratrices, l'Office central pour l'Instruction préparatoire, la gymnastique, le sport et le tir (OIF) avait débuté ses activités sur des bases relativement modestes. De 1947 à 1961, un poste nouveau vint en moyenne s'ajouter chaque année à cet effectif. Entre 1961 et 1974 par contre, le personnel a carrément doublé, augmentation due à la création de la section de la recherche notamment, de même qu'au passage de l'IP/EPGS à J+S. En raison de la récession économique, une fin abrupte fut mise à cette phase de croissance en 1975. Dès lors, la politique d'économie de la Confédération n'a plus permis de modifier de façon sensible le nombre des postes de travail.

Evolution des coûts d'exploitation

L'évolution des coûts d'exploitation de l'Ecole de sport de Macolin suit, dans les grandes lignes, celle du personnel. De 450 000 francs en 1945, ils sont passés à quelque 23 millions de francs. Cet important montant ne doit pourtant pas faire oublier que, entre-temps, l'argent a perdu une bonne partie de sa valeur.

En bref, les dépenses de l'EFGS n'ont que peu augmenté au cours des 25 premières années de son existence. L'explosion de croissance débridée a commencé en 1969, et elle s'est poursuivie jusqu'en 1974/75. Par la suite, il fallut attendre 1986 pour assister à une reprise due à l'attribution de nouvelles tâches en relation avec l'agrandissement de Tenero surtout, mais aussi au processus de stabilisation consécutif au changement de département.

Conseillers fédéraux responsables de l'Ecole de sport

DMF

1941–1954	Karl Kobelt (PRD)
1955–1966	Paul Chaudet (PRD)
1967	Nello Celio (PRD)
1968–1979	Rudolf Gnägi (PAB)
1980–1983	Georges-André Chevallaz (PRD)

DFI

1984–1986	Alphons Egli (PDC)
1987–1993	Flavio Cotti (PDC)
1993–	Ruth Dreifuss (PS)

Les directeurs de l'Ecole de sport

Si l'on jette les yeux sur 50 ans d'histoire de Macolin, on constate que les directeurs successifs de l'Ecole de sport se situent chacun dans une étape différente d'évolution de l'institution.

Le Colonel Raduner, chef de l'OFL et Siegfried Stehlin, directeur par intérim, ont vécu la période de fondation de l'EFSG. Arnold Kaech, premier directeur officiel, a su lui faire traverser avec beaucoup de diplomatie, les orages printaniers inévitables, tout en gagnant l'attention et le respect général. En 1957, il fut appelé à la tête de l'Administration militaire. Son départ, regrettable d'une part, était aussi une chance pour l'Ecole de sport. En effet, dès lors, un homme de sport allait occuper un poste en vue au sein du DMF. Kaech s'engagea fortement, avant de partir, pour qu'Ernst Hirt puisse lui succéder.

Hirt allait présider, lui, à l'agrandissement général du centre. De la fin des années cinquante à 1968, on peut dire que Macolin s'est modelé un nouveau vi-

Les directeurs de l'Ecole de sport

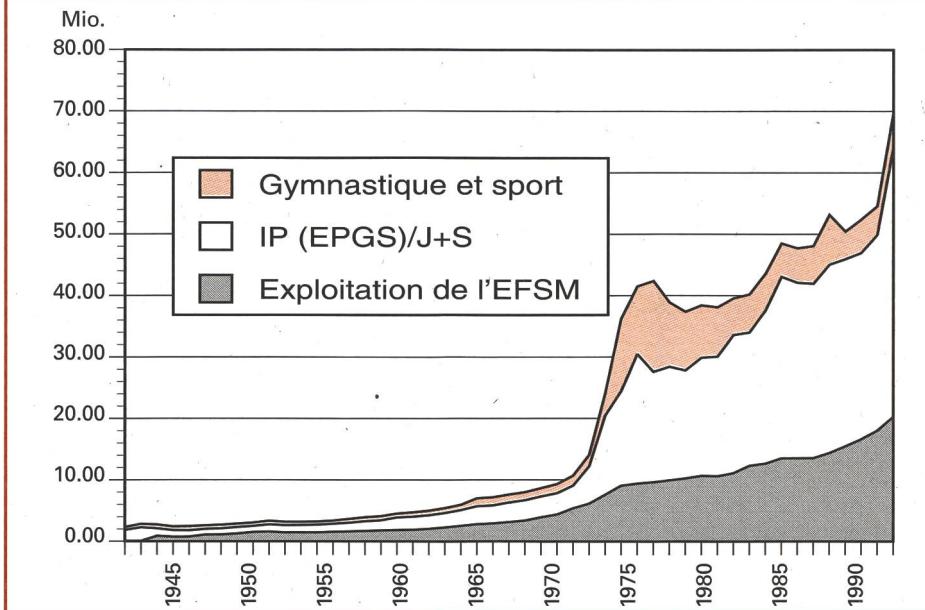
1942–1946	Alfred Raduner (chef de l'OFL)
1946–1947	Siegfried Stehlin (par intérim)
1947–1957	Arnold Kaech
1957–1968	Ernst Hirt
1968–1985	Kaspar Wolf
1985–	Heinz Keller

sage. Puis arriva Kaspar Wolf, directeur de 1968 à 1985 et qui, après avoir parachevé la phase d'épanouissement maîtrisé, à partir de 1974, un retour au calme sensé et intelligent, fait à la fois d'économies et de réalisme. Avec lui, la politique sportive et l'assainissement des structures se hissait au centre des préoccupations.

En 1985, la barre a été reprise par un Heinz Keller particulièrement soucieux, lui, d'affirmer la qualité des activités sacrées et de réorienter les autres en fonction des exigences du temps: l'Institut des sciences du sport par exemple, mais aussi l'Office administratif de la Confédération, en passe de devenir «Office fédéral du sport».

Arrière plan socio-politique

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, bien des choses ont changé en Suisse, que ce soit dans le domaine politique ou dans le domaine social. L'historien Georg Kreis («Die Schweiz



Evolution du budget de l'Ecole de sport, avec une accélération notable au moment de l'introduction de J+S.

unterwegs», 1991 – «La Suisse, chemin faisant») est d'avis que, au cours de ces cinquante dernières années, l'évolution n'a pas été régulière, mais qu'elle s'est faite par à-coups. Il divise, en fait, la période d'après-guerre en cinq étapes:

- 1943–1948: Première phase de développement
- 1948–1964: Phase de stabilisation politique
- 1964–1973: Deuxième phase de développement
- 1973–1985: Deuxième phase de stabilisation relative
- 1985–.....: Troisième phase de développement

Les années de passage d'une étape à l'autre sont indicatives. Elles marquent un temps de transition et non pas une cassure. La première phase de développement (1943–1948) est caractérisée par la mise en place d'un ordre nouveau et d'un essor économique. Au cours de la phase de stabilisation politique (1948–1964), on ne ressentait qu'une volonté relativement faible de procéder à des changements socio-politiques. Ainsi, en 1959 par exemple, le droit de vote fut refusé aux femmes de façon indiscutable.

La deuxième phase de développement (1964–1973) est marquée par le mouvement de mai 68, à la base d'un

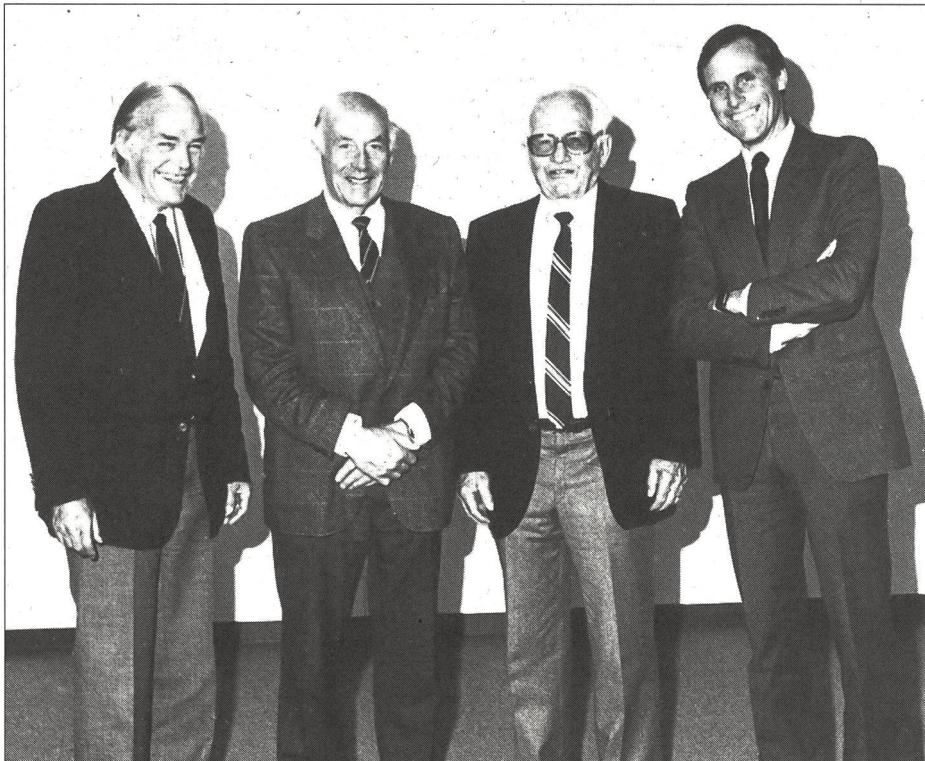
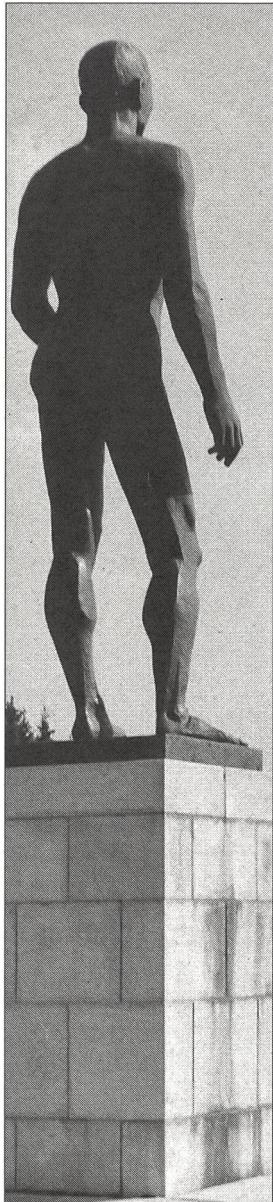


Photo historique: les quatre directeurs de l'Ecole de sport réunis. De g. à dr.: Kaspar Wolf, Arnold Kaech, Ernst Hirt († 1990), Heinz Keller.



A côté de l'«Athlète» (statue de Franz M. Fischer) du stade des Mélèzes, une jeune gymnaste a pris place, pour affirmer sa présence «sportive», sur le socle même où est inscrit: «Mais nous exerçons notre corps pour tremper notre âme et notre esprit, et par amour pour la patrie» (voir aussi page 12).

nouvel idéal social. Encore une tendance à la stabilisation, mais plus apparente que réelle cette fois, entre 1973 et 1985. Le choc pétrolier et la récession économique furent à l'origine du rejet de nombreux projets de réforme comme, par exemple, les modèles proposés pour un service civil ou pour la protection des locataires. Depuis 1985 enfin, l'affaire Kopp et le scandale des fiches ont amorcé, de toute évidence, une troisième phase de développement, notamment au niveau politique.

Mais quel a été pendant ce temps, avec ce décor en arrière-fond, le vrai visage de l'Ecole de sport de Macolin? Il est admis que le sport constitue un élément indiscutable de l'édifice social. A lui seul, il parvient à rendre une image, réduite certes mais fidèle, des événements grand format qui animent et secouent le monde socio-politique. Cela étant, l'évolution de l'Ecole de sport de Macolin présente-t-elle des analogies avec le décou-

page qui précède? Aussi incroyable que cela puisse paraître, force est de répondre par l'affirmative, son histoire dévoilant trois volets d'intense développement, séparés par deux temps de stabilisation. Ces cinq étapes sont les suivantes:

- 1942-1948: Période de fondation
- 1949-1956: Phase de consolidation
- 1957-1974: Phase décisive d'agrandissement
- 1975-1983: Affermissement des structures mises en place
- 1984-.....: Redéfinition du rôle politique du sport

Il est frappant de relever avec quelle précision la première et la quatrième phases de développement recouvrent celles décrites par Kreis: au cours de la première, l'Ecole de sport de Macolin a été fondée et la première étape de construction menée à bien; puis, alors que la

Suisse jouissait d'une relative stabilité entre 1973 et 1985, la phase frénétique d'agrandissement basculait peu à peu, à Macolin aussi, dans une période de retour au calme et d'assimilation.

Mais les autres phases de développement de l'institution des hauts de Biel correspondent elles aussi, pour l'essentiel du moins, au canevas de Kreis, même si les «frontières» divergent quelque peu: en effet, après l'euphorie des premières années, l'EFGS connaît, de 1949 à 1956, une phase de consolidation au cours de laquelle les initiatives furent à la fois rares et de faible envergure.

Quant au deuxième soubresaut, il a eu lieu bien avant 1964, puisque c'est à partir de 1957 que débutèrent les importants travaux d'agrandissement qui allèrent modifier considérablement l'aspect des lieux. Le début de la cinquième période, enfin, est assez flou: depuis 1985, l'Ecole fédérale de sport tente, en fait, de préciser sa place et de redéfinir son rôle dans le domaine de la politique du sport. Son transfert du Département militaire au Département de l'intérieur semble toutefois pouvoir être considéré comme le point de départ d'une nouvelle étape de développement.

Les raisons qui expliquent les décalages constatés entre les deux modèles, dans le domaine de l'évolution socio-politique, sont de deux ordres: tout d'abord, même en période économique défavorable, l'Ecole fédérale de sport a toujours pu compter, à côté de la Confédération, sur la présence d'autres partenaires prêts à participer, financièrement notamment, à l'élargissement du centre. C'est l'Association nationale d'éducation physique (ANEP), par exemple qui, grâce à l'argent du Sport-Toto, a permis la réalisation de projets qui, autrement, n'auraient sans doute pas vu le jour. L'EFSM est parvenue plus d'une fois, de cette

Celles et ceux qui aimeraient se procurer d'ores et déjà l'édition allemande de l'Histoire de l'EFGS/EFSM parue sous le titre: «Die Eidg. Sportschule Magglingen 1944-1994» peuvent se la procurer, au prix de 39 francs, à la médiathèque de l'EFSM, 2532 Macolin.
Tél. 032 276 311, fax 032 276 404.

façon, à échapper aux contraintes des grands cycles de développement et à faire un pas en avant en dépit de conditions peu propices. Et puis, il ne faut pas négliger, non plus, le facteur humain: on a toujours trouvé, en effet, aux commandes de l'Ecole de sport, des hommes engagés à la poursuite d'un certain nombre d'idées qu'ils sont parvenus, à force de volonté, à concrétiser. Cela prouve d'ailleurs que l'être humain, s'il le veut fortement, est capable d'imposer bien des choses contre les tendances du temps. ■